

EXERCICE 2026**COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**
Séance du 18 juin 2026**DÉLIBÉRATION n°CFVU/2026-003**

La commission de la formation et de la vie universitaire s'est réunie le 18 juin 2026 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le 12 juin 2026.

Point de l'ordre du jour :**2. Pédagogie**

- 2.1 Offre de formation 2024-2028 : rentrée universitaire 2026/2027
 - 2.1.2 Modifications des modalités de contrôle de connaissances et compétences
- 2.3 UFR Médecine
 - 2.3.2 Modalités de contrôle de connaissances et compétences D.E. infirmier 1ère année
- 2.6 UFR de Pharmacie
 - 2.6.1 Dossier accréditation 3ème cycle court des études de pharmacie
 - 2.6.1.3 Modalités de contrôle de connaissances et compétences Diplôme études spécialisées (DES)
- 2.7 Note de cadrage de la période de césure

.....

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université de Tours ;

2.1.2 Modifications des modalités de contrôle de connaissances et compétences**Exposé de la décision :**

La commission a été invitée à examiner et à approuver les demandes de modifications des modalités de contrôle de connaissances (MCC) et de compétences pour la rentrée 2026-2027.

Proposition d'avis soumis à la commission :

Avis favorable sur les demandes de modifications des modalités de contrôle de connaissances et de compétences pour la rentrée 2026-2027.

Après en avoir délibéré, la commission approuve la présente décision comme suit :

Nombre de membres constituant la commission : 40		DÉCOMPTE DE VOIX	
Nombre de membres en exercice : 36		Abstentions :	1
Quorum : 18		Votants :	22
Membres présents :	17	Blanc(s) ou nul(s) :	0
Membres représentés :	5	Votes exprimés :	21
Total des membres présents et représentés :	22	Majorité requise :	12
		Pour :	21
		Contre :	0

Pièces jointes :

- MCC modifiées pour la rentrée 2026-2027
- Tableau récapitulatif des modifications

2.3.2 UFR Médecine - Modalités de contrôle de connaissances et compétences

Exposé de la décision :

La commission a été invitée à examiner et à approuver les modalités de contrôle de connaissances et de compétences pour la rentrée 2026-2027 du diplôme d'État (DE) d'infirmier.

Proposition d'avis soumis à la commission :

Avis favorable sur les modalités de contrôle de connaissances et de compétences pour la rentrée 2026-2027 du diplôme d'État (DE) d'infirmier.

Après en avoir délibéré, la commission approuve la présente décision comme suit :

Nombre de membres constituant la commission :	40	DÉCOMPTE DE VOIX	
Nombre de membres en exercice :	36	Abstentions :	0
Quorum :	18	Votants :	22
Membres présents :	17	Blanc(s) ou nul(s) :	0
Membres représentés :	5	Votes exprimés :	22
Total des membres présents et représentés :	22	Majorité requise :	12
		Pour :	22
		Contre :	0

Pièces jointes : MCC du diplôme d'État (DE) d'infirmier

2.6.1.3 UFR Pharmacie - Modalités de contrôle de connaissances et compétences

Exposé de la décision :

La commission a été invitée à examiner et à approuver les modalités de contrôle de connaissances et de compétences les maquettes des diplômes d'études spécialisées (DES) de Pharmacie Officinale et d'Industrie-Recherche dans le cadre du 3ème cycle court des études de pharmacie pour la rentrée universitaire 2026-2027.

Proposition d'avis soumis à la commission :

Avis favorable sur les modalités de contrôle de connaissances et de compétences les maquettes des diplômes d'études spécialisées (DES) de Pharmacie Officinale et d'Industrie-Recherche dans le cadre du 3ème cycle court des études de pharmacie pour la rentrée universitaire 2026-2027.

Après en avoir délibéré, la commission approuve la présente décision comme suit :

Nombre de membres constituant la commission :	40	DÉCOMPTE DE VOIX	
Nombre de membres en exercice :	36	Abstentions :	1
Quorum :	18	Votants :	22
Membres présents :	17	Blanc(s) ou nul(s) :	0
Membres représentés :	5	Votes exprimés :	21
Total des membres présents et représentés :	22	Majorité requise :	12
		Pour :	21
		Contre :	0

Pièces jointes : MCC DES de Pharmacie Officinale et d'Industrie-Recherche pour 2026-2027

2.7 Note de cadrage de la période de césure

Exposé de la décision :

La commission a été invitée à examiner et à approuver la note de cadrage de la césure qui prendra effet pour les demandes de période de césure de l'année universitaire 2026-2027.

Proposition de décision soumise à la commission :

Approbation de la note de cadrage de la césure à compter de l'année universitaire 2026-2027.

Après en avoir délibéré, la commission approuve la présente décision comme suit :

Nombre de membres constituant la commission :	40	DÉCOMPTE DE VOIX	
Nombre de membres en exercice :	36	Abstentions :	1
Quorum :	18	Votants :	22
Membres présents :	17	Blanc(s) ou nul(s) :	0
Membres représentés :	5	Votes exprimés :	21
Total des membres présents et représentés :	22	Majorité requise :	12
		Pour :	21
		Contre :	0

En conséquence de l'adoption de cette note, l'annexe 4 du règlement des études et des examens de licence, licence professionnelle et master sera mis à jour.

Pièce jointe : Note de cadrage de la césure

Fait à Tours, le 25 juin 2026,

Le Président du Conseil
Académique

Daniel ALQUIER

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DEMANDES DE MODIFICATIONS DE
MAQUETTES ET/OU MCC**

POUR LA RENTRÉE UNIVERSITAIRE 2026/2027

CFVU DU 18 juin 2026

CA DU 07 juillet 2026

UFR ASH				
Diplômes	MCC	Modification de maquettes	Observation	Conseil d'UFR
Licence Musique et musicologie parcours Jazz et musiques actuelles		EP instrument sur les 3 années de Licence : passage de 12h à 6h TP		
Licence Psychologie	S5 P 546 TER - val→ CC S5 EP 643 Suivi de stage – 0 ECTS - QP→ CC EP 6.2.1. Ajout d'un CC en session 1 pour RG Modification de la durée d'épreuves sur 4 EP (+/- 30mns)	S4 Modification d'intitulés EP4.2.2. Méthodologie→ EP 4.2.2 Méthodologie II - Psychométrie et expérimentation S6 EP 643 Suivi de stage→Ajout d'un ECTS/ EP 641 Anglais – 2 ECTS →1 ECTS		
Licence Histoire de l'art	S1 EP1.2.2 Introduction générale et initiation à l'analyse de l'art contemporain 1 Type de contrôle : CC → CC&ET S4 ep.4.2.2 Approfondissement de l'art contemporain 2 Type de contrôle : CC → CC&ET S5 Ep. 5.1.1 Spécialisation en art antique 1 Type de contrôle : CCI → CC Ep. 5.1.4 Spécialisation en art contemporain 1 Type de contrôle : CC → CC&ET Ep. 5.2.1 Spécialisation en art antique 2 Type de contrôle : CCI → CC EP6.1.4d Spécialisation en art contemporain 3 Session 1 (RG+RSE) : ET/E : 1h → ET/E : 3h EP6.2.4d Spécialisation en art contemporain 4 Session 1 : Type de contrôle CC&ET → CC Session2 : ET/E 3h00 → ET/E : 2H			

Master Psychologie parcours Psychologie de l'enfant et de l'adolescent : socialisation, éducation et handicap	S8 EP8.3.1 Développement cognitif, émotionnel et social : ET-Ecrit → CC- Oral			
Master Psychologie parcours Cognition et neurosciences en psychologie	S8 EP8.3.1 Développement cognitif, émotionnel et social : ET-Ecrit → CC- Oral	S9 EP 9.1.1 Anglais et communication scientifique (24h TD) + EP 9.1.3 Ethique de la recherche scientifique (12 h TD) → EP 9.1.1 Module collaboratif sur l'éthique BRIDGE (36h TD) +Re-numérotation des autres EP	Mise en place d'un COIL (<i>Collaborative Online International Learning</i>), dans le cadre de l'appel à projet NEOLAIA. Ce projet vise à mettre en place un module collaboratif commun en distanciel avec une Université partenaire (contact en cours avec Universités de Nicosie et d'Orébro) sur la thématique de l'éthique de la recherche	

CESR				
Diplômes	MCC	Modification de maquettes	Observation	Conseil d'UFR
Master Histoire civilisation patrimoine Mention Humanités numériques		Modification d'intitulés 8.1.1Journée d'études de l'UFR → Le symposium des alumni	Le changement d'intitulé a pour objet de mieux correspondre au contenu du séminaire.	07/05/2026
Master Histoire civilisation patrimoine Parcours renaissance	Pour les 3 EP RG+RSE Session 1 et 2 ETE 3h00 → ET E pas durée d'épreuves (non concerné)	Modification d'intitulés S7 7.2.4Latin Renaissance → 7.2.4Langue et littérature néo-latine ou séminaire supplémentaire S8 8.2.1Latin Renaissance → 8.2.1 Langue et littérature néo-latine ou séminaire supplémentaire S9 9.2.1LatinRenaissance → 9.2.2 Langue et littérature néo-latine ou séminaire supplémentaire	Le latin devient optionnel et sera proposé sur la base du volontariat. Les étudiants qui ne choisiront pas cette option suivront un séminaire supplémentaire, portant leur nombre total de séminaires de cinq à six. Ces évolutions s'inscrivent également dans une démarche d'harmonisation des modalités d'évaluation.	07/05/2026
Humanités numérique		S10 10.3.2Stage long (3 à 6 mois) : rapport et mémoire de stage → 10.3.2Stage long (2 à 6 mois) : rapport et mémoire de stage	pour les stages <3 mois, intégration d'1 composante numérique au mémoire	07/05/2026

UFR DESS				
Diplômes	MCC	Modification de maquettes	Observation	Conseil d'UFR
Licence science politique		S6 EP6.4.10 MOBIL →Suppression	Erreur maquette : déjà dispensé au S5	21/05/2026
/05/	L1 Session 2 « Langues vivantes » ET/E : 1h → O		Faiblesse des effectifs en seconde session	21/05/2026
Licence Géographie et aménagement	S6 EP6.3.2. : épistémologie et fabrique de la recherche » RG : S1 - CC→ET/E : 3h S2- ET/O→ET/E : 3h RSE : Session 1+2 : ET/O→ET/E : 3h			21/05/2026
Licence Economie+L.AS Economie	L1 EP 1.4.1 / 1.4.3/2.4.1/2.4.2 RG : suppression CCI Session 1 - CC→ CC Session 2- ET/E/2h→ET/E : 1h RSE : Session 1+2 : ET/E2h→ET/E : 1h		Harmonisation des M3C	21/05/2026
Licence Droit prc Droit/langues Licence première et deuxième année		Cf Ufr Lettres et Langues		EN ATTENTE
Master Justice, procès et procédures parcours Etudes judiciaires Approfondies	S7 EP7.2.1 Droit patrimonial du couple Session 1 : ET/E : 1h → ET/O M2 UE9.2 Enjeux contemporains de droit comparé et européen Session 1 : CC → ET/E : 1h UE9.3.1 et 10.4.1 Préparation IEJ et UE 9.3.2 Initiation à la recherche→ Session unique		Modalités ?	21/05/2026
Master Justice, procès et procédures parcours Conseil et Contentieux	S7 EP7.2.1 Droit patrimonial du couple Session 1 : ET/E : 1h → ET/O S10 EP10.3.1 Contentieux pénal Suppression de l'évaluation en session 1 et 2		EP pas vocation à évaluer un savoir mais découverte de la pratique du contentieux pénal à travers des visites de lieux du domaine de compétences (ex : maison d'arrêt)	21/05/2026

Master 1 Droit privé fondamental	S7 EP 7.2.1 Droit patrimonial du couple Session 1 : ET/E : 1h → ET/O S8 EP8.3a Droit immobilier Session 1 ET/E : 1h00 → ET/O			21/05/2026
Master Droit de l'entreprise parcours Droit des affaires	S7 EP 7.1.2 Droit de la concurrence Session 2 : ET/E 2h → ET/ E 1h S10 EP10.1.3 Droit des entreprises en difficulté Session 1 : CC → ET/O Session 2 : ET/E : 1h00 → ET/O			21/05/2026
Master Droit de l'entreprise parcours Droit social	S7 EP 7.2.1 Droit des suretés et 7.2.4 Langues vivantes Session 2 : ET/E : 1h → ET/O			21/05/2026
Master 2 Droit public parcours Droit et gestion publique locale		S10 Modification d'intitulé EP10.2.2 Stratégie de développement local et interventionnisme économique → Stratégies économiques territoriales	Dénomination plus synthétique et lisible	21/05/2026
Master 2 Droit de l'environnement, parcours Environnement, Territoire, Paysage		S9 Modification d'intitulé UE9.3.2 Natures urbaines → Grands enjeux de la transition écologique	Nouvel intitulé répond plus aux questions d'actualité	21/05/2026
Master 2 Géographie, parcours Environnement, Territoire, Paysage		S9 Modification d'intitulé UE9.3.2 Natures urbaines → Grands enjeux de la transition écologique	Nouvel intitulé répond plus aux questions d'actualité	21/05/2026

EPU				
Diplômes	MCC	Modification de maquettes	Observation	Conseil d'UFR
PEIP	Cf refonte maquette Point annulé en séance à la demande du correspondant pédagogique – passage cfvu septembre	Refonte de la maquette Proposition que le PEIP soit un parcours L1-L2 « sciences de l'ingénieur » dédié aux PEIP de la licence de physique plus proche de la majorité des spécialités du réseau Polytech. Un seul parcours de PEIP serait finalement proposé, une fois le cycle actuel 2025/2027 terminé. Le nouveau parcours s'attache à mieux équilibrer les différentes disciplines scientifiques. Les modules 1 des quatre semestres sont consacrés aux mathématiques, les modules 2 à la physique et les modules 3 à l'informatique et aux sciences de l'ingénieur (en s'appuyant sur les spécialités de Polytech). Les modules 4 correspondent notamment aux enseignements de science humaines, économiques, juridiques et sociales, à l'anglais, aux projets et au stage. Le module 2 du S4 permet un approfondissement optionnel en physique ou en informatique. Les étudiants de PEIP découvriront toutes les spécialités de Polytech. Mauvaise maquette déposée à la précédente CFVU → annule et remplace	Le projet de maquette PEIP répond aux attentes du réseau Polytech de préparer les étudiants à suivre n'importe quelle spécialité des différentes écoles, sans spécialisation a priori durant le cursus PEIP Il continue de s'appuyer sur le partenariat historique entre Polytech et l'UFR des Sciences et Techniques.	02/02/2026

UFR IAE				
Diplômes	MCC	Modification de maquettes	Observation	Conseil d'UFR
Licence professionnelle Banque		Refonte de la maquette par le partenaire pour s'adapter aux évolutions professionnelles La maquette a été repensée avec 4 modules : - Module sur les compétences théoriques en lien avec l'environnement et le métier de conseiller - Module sur les outils et méthodes à maîtriser - Module professionnalisant sur la pratique du métier de conseiller - Module construit autour du projet tutoré		07/05/2026
Master 2 Entrepreneuriat et management de projets parcours Management de la Qualité et des Projets :		S9 Modification de coefficient entre deux modules et deux EPs M91.3 et M93.4 : -1 EP91.5 et EP95.3 : +1	Rééquilibrage ECTS/coefficients	07/05/2026
Master 2 Gestion des ressources humaines parcours Gestion es ressources humaines et inclusion		S10 - Attribution d'1 coefficient et d'1 ECTS sur EP10.1 - Retrait d'1 ects sur l'EP07.2 Créativité & Innovation.	L'EP 10.1 était évalué auparavant sans crédit ni coefficient	07/05/2026

UFR LL				
Diplômes	MCC	Modification de maquettes	Observation	Conseil d'UFR
		Suppression des parcours oui-si pour LEA Anglais-Chinois et anglais italien		
Licence sciences du langage	EP2.2.2 Syntaxe 1 et EP5.1.1 Syntaxe 3 RG - Session 2 : 1 :45 -> 1 :30 RSE - Session 1 : 0 :45 -> 1 :30 - Session 2 : 1 :45 -> 1 :30		Homogénéisation des durées des examens des cours de syntaxe sur les trois années	09/04/2026
Module libre Langue et éducation	M 5.3.f.2 Apprentissage d'une langue nouvelle Session 2 RG/RSE : E/2h → RG/RSE : 0/2h			09/04/2026
LLCER- Double Licence Anglais Italien	Module Libre – Regard sur l'Italie Session 2 pour tous les EPs RG+ RSE : ET/E 2h → ET/O 15 mns	S3 EP 3.4.3 Concepts clés/ Culture générale – 10 hCM → 12h CM		09/04/2026
Lettres	Modification de durée horaire en session 2 S1 EP1.1.1 Littérature française du XIXe siècle Session 2 - RG/RSE : E/3h → RG/RSE : E/2h EP1.1.2 Littérature française du XIXe siècle Session 2 - RG/RSE : E/3h → RG/RSE : E/2h EP1.2.2 LM Littérature comparée Session 2 - RG/RSE : E/3h → RG/RSE : E/2h EP1.3.1.b.1 Littératures actuelles 1 Session 2 - RG/RSE : E/3h → RG/RSE : 0/1h EP1.3.1.b.2 Le choc des époques 1 Session 2 - RG/RSE : E/3h → RG/RSE : 0/1h EP1.3.1.b.3 La littérature, les arts et la société 1 Session 2 - RG/RSE : E/3h → RG/RSE : 0/1h		But poursuivi est d'alléger, de simplifier et d'harmoniser les modalités de contrôle en limitant tous les écrits de cours de littérature française ou comparée à 2h ou moins; en mettant en place un oral d'1h (préparation + passage) pour tous les EP du module de renforcement.	09/04/2026

	S2 EP2.1.1 Littérature française du XXe-XXIe siècles Session 2 - RG/RSE : E/4h → RG/RSE : E/2h EP2.1.2 Littérature française du XXe-XXIe siècles Session 2 - RG/RSE : E/4h → RG/RSE : E/2h EP2.2.2 LM Littérature comparée Session 2 - RG/RSE : E/3h → RG/RSE : E/2h EP2.3.1.b.1 Littératures actuelles #2 Session 2 - RG/RSE : E/3h → RG/RSE : O/1h EP2.3.1.b.2 Le choc des époques #2 Session 2 - RG/RSE : E/3h → RG/RSE : O/1h EP2.3.1.b.3 La littérature, les arts et la société #2 Session 2 - RG/RSE : E/3h → RG/RSE : O/1h S3 EP3.1.1 Littérature française du XVIIe siècle Session 2 - RG/RSE : E/4h → RG/RSE : E/2h EP3.1.2 Littérature française du XVIIe siècle Session 2 - RG/RSE : E/4h → RG/RSE : E/2h EP3.2.2 LM Littérature comparée Session 2 - RG/RSE : E/3h → RG/RSE : E/2h EP3.3.1.b.1 Littératures actuelles #3 Session 2 - RG/RSE : E/3h → RG/RSE : O/1h EP3.3.1.b.2 Le choc des époques #3 Session 2 - RG/RSE : E/3h → RG/RSE : O/1h EP3.3.1.b.3 La littérature, les arts et la société #3 Session 2 - RG/RSE : E/3h → RG/RSE : O/1h S4 EP4.1.1 Littérature française du XVIIIe siècle Session 2 - RG/RSE : E/4h → RG/RSE : E/2h EP4.1.2 Littérature française du XVIIIe siècle Session 2 - RG/RSE : E/4h → RG/RSE : E/2h			
--	--	--	--	--

	EP4.2.2 LM Littérature comparée Session 2 - RG/RSE : E/3h → RG/RSE : E/2h EP4.3.1.b.1 Littératures actuelles #4 Session 2 - RG/RSE : E/3h → RG/RSE : O/1h EP4.3.1.b.2 Le choc des époques #4 Session 2 - RG/RSE : E/3h → RG/RSE : O/1h EP4.3.1.b.3 La littérature, les arts et la société #4 Session 2 - RG/RSE : E/3h → RG/RSE : O/1h S5 EP5.1.1 Littérature française du Moyen Âge RG : session 1 CC, session 2 ET/E/3h RSE session1 ET/E/3h, session 2 ET/E/3h → RG : session 1 CC +ET, session 2 ET/E/2h RSE session1 ET/E/3h, session 2 ET/E/2h EP5.1.2 Littérature française du Moyen Âge Session 2 - RG/RSE : E/3h → RG/RSE : E/2h EP5.2.2 LM Littérature comparée Session 2 +- RG/RSE : E/3h → RG/RSE : E/2h EP5.3.2.b.1 Littératures actuelles #5 Session 2 - RG/RSE : E/3h → RG/RSE : O/1h EP5.3.2.b.2 Le choc des époques #5 Session 2 - RG/RSE : E/3h →RG/RSE : O/1h EP5.3.2.b.3 La littérature, les arts et la société #5 Session 2 - RG/RSE : E/3h → RG/RSE : O/1h S6 EP6.1.1 Littérature française du XVIe siècle Session 2 - RG/RSE : E/4h → RG/RSE : E/2h EP6.1.2 Littérature française du XVIe siècle Session 2 - RG/RSE : E/4h → RG/RSE : E/2h EP6.2.2 LM Littérature comparée Session 2 - RG/RSE : E/3h → RG/RSE : E/2h EP6.3.1.b.1 Littératures actuelles #6 Session 2 - RG/RSE : E/3h → RG/RSE : O/1h		Correction erreur pour répondre à l'évaluation effectivement pratiquée Pas de durée pour la session 1	
--	--	--	---	--

	EP6.3.1.b.2 Le choc des époques #6 Session 2 - RG/RSE : E/3h → RG/RSE : 0/1h EP6.3.1.b.3 La littérature, les arts et la société #6 Session 2 - RG/RSE : E/3h → RG/RSE : 0/1h			
LLCER -Anglais	S1 EP1.2.2a Langue orale : laboratoire, interaction, phonétique RSE : session 1 : ET, Écrit, durée : 0h40 → RSE : session 1 : ET, Écrit et oral, durée : 0h40,. S2 EP2.2.2a Langue orale : laboratoire, interaction, phonétique RSE : session 1 : ET, Écrit, durée : 1h40 → RSE : session 1 : ET, Écrit et oral, durée : 1h40 S3 EP3.2.2.a Expression et compréhension orales RSE : session 1 : ET, Écrit et oral, durée 1h30 → RSE : session 1 : ET, Écrit et oral, durée 1h40 EP3.3.3 Outils d'analyse textuelle RG +RSE : session 2 : ET, durée : 0h30 → ET, durée : 1h30 S4 EP4.2.2.a Expression et compréhension orales RSE : session 1 : ET, Écrit et oral, durée 1h30 → 1h40 EP4.4.2 Outils d'analyse textuelle RG +RSE : session 2 : ET, durée : 0h30 → 1h30 S6 EP6.1a.1 : Littératures postcoloniales et de la diaspora RG +RSE: session 2 : ET, Dossier → ET/E durée : 01h30 EP6.3.3a Didactique RG +RSE : session 1 et 2 : ET, Écrit, durée : 2h00 → ET, Oral, durée : 0h30		Nécessité d'évaluer les RSE également à l'oral pour les cours de langue orale, allongement des épreuves orales et écrites afin d'adapter les modalités d'évaluation aux pratiques de l'enseignante en charge des EP concernés, évaluation orale pour l'EP 6.3.3a préparant à l'épreuve orale du CAPES.	09/04/2026

LEA parcours Droit langues première et deuxième année	EP1.3.1 langue juridique appliquée : droit constitutionnel britannique RG session 2 :ET/E+O/ 2h RSE sessions 1 ET/E/ 2h, session 2 ET/E+O/2h → RG session 2 :ET/E/ 1h30 RSE session 1 et 2 : ET/E/ 1h30 EP1.3.2 traduction de spécialité: introduction au thème anglais RG + RSE : session 2 ET/E+O/2h → RG +RSE : session 2 ET/E/1h EP1.3.3 traduction de spécialité: introduction à la version anglaise RG + RSE : session 2 ET/E+O/2h → RG +RSE : session 2 ET/E/1h P1.4.ALL.4 maîtriser la langue allemande RG et RSE, sessions 1 et 2 : ET/E/1h30 → ET/E/1h EP1.4. Esp.4 maitriser la langue espagnole RG sessions 1 ET/E/1h30 → RG session 1 : CC EP1.5.1 droit constitutionnel britannique RG/RSE sessions 1 et 2: ET/E 1h30 → ET/E 1h S2 EP2.5.1 droit constitutionnel des États-Unis RG/RSE sessions 1 et 2 : ET/E 1h30 → ET/E 1h EP2.3.1 langue juridique appliquée : droit constitutionnel des États-Unis RG : session 2 : ET/E+O/2h → : ET/E/1h30 RSE : sessions 1: E/E 2h et session 2 : ET/E+O/2h → sessions 1 et 2 : ET/E/1h30 EP2.3.2 thème juridique appliqué : droit constitutionnel des États-Unis RG +RSE : session 2 : ET/E+O/2h → ET/E/1h EP2.3.3 version juridique appliquée : droit constitutionnel des États-Unis RG +RSE : session 2 : ET/E+O/2h → ET/E/1h EP2.3.4 maîtriser la langue anglaise RG : session 2 : ET/E+O/2h → ET/E/1h RSE : session 1 ET/E/1h30, session 2 : ET/E+O/2h → RSE : session 1 ET/E/1h, session 2 : ET/E/1h		Mise en adéquation de la durée des examens (réduction de la durée) avec les modalités d'évaluation, par exemple QCM, alignement des durées d'examen, entre les sessions 1 et 2, suppression de certains oraux en session 2 afin de permettre un regroupement d'épreuves (EP 3.5ALL et EP 4.5ALL), passage en CC EP d'espagnol L1 et L2 afin de consolider les acquis des étudiants, structurer leurs apprentissages, favoriser la régularité du travail et améliorer leur réussite.	09/04/2026
---	--	--	--	-------------------

	S3 EP3.4.ESP.4 maîtriser la langue espagnole RG : sessions 1 et 2 ET/E/1h30 → CC EP3.4.ALL.4 maîtriser la langue allemande RG et RSE : sessions 1 et 2 ET/E/1h30 → ET/E/1h EP3.5.ALL.2 droit civil allemand RG et RSE : session 2 ET/E+O/2h → RG et RSE : session 2 ET/E /2h S4 EP4.3.1 langue juridique appliquée : droit privé des pays de common law (contract law) RG : session 2 ET/E+O 2h→ : ET/E /2h RSE : session 1 ET/E/2h, session 2 : ET/E+O/2h → session 1 ET/E/1h, session 2 : ET/E /2h EP4.3.2 thème juridique appliqué : droit privé des pays de common law (contract law) RG +RSE : session 2 ET/E+O 2h→ : ET/E /1h EP4.3.3 version juridique appliquée : droit privé des pays de common law (contract law) RG+RSE : session 2 ET/E+O/2h → ET/E/1h EP4.3.4 maîtriser la langue anglaise RG+RSE : session 2 ET/E+O/2h → ET/E/1h EP4.5.all.2 droit pénal allemand RSE Session 1 : ET/O/0 :15 → ET/E/2h RG et RSE Session 2: ET/E+O/2h → ET/E/2h			
Master LEA parcours Langues, affaires, négociation interculturelle	S8 EP 8.3.3. "Projet professionnel" RG session 1: CC → RG session 1: VAL S9 EP 9.3.5. "Projet professionnel" RG session 1: CC → RG session 1: VAL		Evaluation par validation, fondée sur l'investissement, la participation et la remise des travaux demandés, plus cohérente avec les objectifs du module	09/04/2026

Master Français Langue étrangère parcours SODIQ	S7 EP1 Sociolinguistique : approches de la variation et des contacts de langues Session 1 RG : CC → ET/E/Dossier RSE : ET/E/Dossier → ET/O/0h30 EP2 Interventions en situations diversifiées : perceptions, interprétations, implications Session 1 RG : CC → ET/E/Dossier RSE : ET/E/Dossier → ET/E/2h EP4 Initiation aux pratiques d'observation et d'enquête Session 1 RSE : ET/E/Dossier → ET/O/0h30 EP5 Descriptions linguistiques et didactique de la grammaire Session 1 RG : CC → ET/E/Dossier EP6 Séquences de classe Session 1 RG : CC → ET/E/2h RSE : ET/E/Dossier → ET/E/2h EP8 Didactique générale et méthodologie de l'enseignement du FLE et des langues Session 1 RSE : ET/E/Dossier → ET/O/0h30 S8 EP11 Instruire, enseigner, éduquer, (se) former, s'approprier Session 1 RG : CC → ET/E/2h RSE : ET/E/Dossier → ET/E/2h EP12 Culture, interculturel et altérité en classe de langue : notions et implications didactiques Session 1 RG : CC → ET/E/2h RSE : ET/E/Dossier → ET/E/2h		SESSION 1 - Passage en ET Dossier écrit : nous préférons ne pas noter ce qui était auparavant le premier CC, avec toutefois la possibilité de maintenir l'activité en raison de son intérêt pédagogique, sans la noter (Dossier maison, préparation d'une table-ronde, exposé), et accompagner pour l'ET les étudiants dans l'élaboration d'un Dossier écrit sans usage de l'IAg - Passage en ET devoir sur table : pas d'usage possible de l'IAg RSE - passage d'examen écrit à examen oral afin de diversifier la forme de l'examen et limiter la préparation d'un texte via IAg ensuite mémorisé. - Passage de Dossier à devoir sur table : pas d'usage possible de l'IAg	09/04/2026
---	--	--	---	-------------------

	EP13 Numérique et appropriation des langues : usages et problématiques Session 1 RG : CC → RG : ET/E/2h EP15 Texte littéraire et didactique des langues Session 1 RG : CC → ET/E/2h RSE : ET/E/Dossier → ET/E/2h EP17 FLE/S et didactique de l'oral et de l'écrit Session 1 RG : CC → ET/E/2h RSE : ET/E/Dossier → ET/E/2h EP18 Illettrismes, alphabétisations, littératies Session 1 RG : CC → ET/E/2h RSE : ET/E/Dossier → ET/E/2h EP19 Francophonie, institutions et français dans l'espace francophone Session 1 RG : CC → ET/E/Dossier EP20 Langues, société : idées, courants, notions, enjeux Session 1 RG : CC → ET/E/Dossier S9 EP22 Aménagements linguistiques Session 1 RG : CC → ET/E/Dossier RSE : ET/E/Dossier → ET/O/0h30 EP23 Contacts de langues, appropriations, interventions Session 1 RG : CC → ET/E/Dossier EP24 Approches de la description des langues en contextes de diversité Session 1 RSE : ET/E/Dossier → ET/O/0h30			
--	---	--	--	--

	EP25 Terrains, dimensions langagières, interventions Session 1 RG : CC → ET/E/3h RSE : ET/E/Dossier → ET/E/3h EP26 Penser l'altérité dans l'interdisciplinaire Session 1 RG : CC → ET/O/0h30 RSE : ET/E/Dossier → ET/O/0h30 EP27 Réflexivités : Diversité des approches Session 1 RG : CC → ET/E/3h RSE : ET/E/Dossier → ET/E/3h EP29 Accompagnement à la recherche d'emploi Session 1 RG : CC / ET/E/Dossier EP30 Diffusion et appropriations du français : évolutions, structurations, interprétations Session 1 RG : CC / ET/E/Dossier EP31 Bilan de compétences Session 1 RG : CC → VAL RSE : ET/E/Dossier → VAL EP32 Encadrer/diriger une structure de formation (linguistique) Session 1 RG : CC → VAL RSE : ET/E/Dossier → VAL EP34 Français langue seconde : enjeux politiques et aspects didactiques Session 1 RG : CC → ET/E/Dossier EP35 Outils d'enseignement et de formation : de la genèse à l'élaboration Session 1 RG : CC → ET/E/Dossier			
--	---	--	--	--

	EP36 Apprentissages et enseignements précoces des langues Session 1 RG : RSE : ET/E/Dossier → ET/O/3h EP37 L'enseignement du français aux publics dits « spécifiques » Session 1 RG : CC → : ET/E/Dossier RSE : ET/E/Dossier → ET/O/0h30 EP38 Numérique et langues : usages, démarches, enjeux Session 1 RG : CC → ET/E/Dossier S10 EP44 Méthodologie du TER Session 1 RG : CC → VAL EP48 Recherche et réflexivité dans le métier de chercheur Session 1 RG : CC → : ET/E/Dossier RSE : ET/E/Dossier → ET/O/0h30 EP49 Écrire et exposer en situation académique : usages, démarches, enjeux Session 1 RG : CC → : ET/E/Dossier RSE : ET/E/Dossier → ET/O/0h30 EP52 Manuscrit provisoire Session 1 RG : CC → ET/E/Dossier			
--	--	--	--	--

UFR Médecine				
Diplômes	MCC	Modification de maquettes	Observation	Conseil d'UFR
DFGSM 2 ^{ème} année		Heures de TP Anatomie au S4 : reste à 3h TP comme pour 2025-2026 (cf vote du 19 mars 2026) Volume horaire total L2 = 603h30 → 623h30 au lieu de 602h30 → 622h30)		08/06/2026
DFGSM 3 ^{ème} année		UE Tissu sanguin = 18h CM + rajout du 2h TP Hématologie supprimé au 19/03 Maquette TD Sémiologie radiologique : 2h TD → 3h TD Volume horaire total L3 = de 477h30 → 564h30 (au lieu de 476h30 → 563h30)		08/06/2026
DFGSMa 2 ^{ème} année		Adaptation de la maquette suite changement DFGSM		08/06/2026

UFR Odontologie				
Diplômes	MCC	Modification de maquettes	Observation	Conseil d'UFR
DFGSO 2 ^{ème} année	S3 UE 3a – Prothèse (Pré-clinique) Examen sessions 1 et 2 : 1 h → 1 h30 UE 13a – OCE – Pré-clinique Examen sessions 1 et 2 : 1 h → 1 h30 S4 UE 3b – Prothèse (Pré-clinique) Examen sessions 1 et 2 : 1 h → 1 h30 UE 13ab – OCE – Pré-clinique Examen sessions 1 et 2 : 1 h → 1 h30			07/05/2026
DFGSO 3 ^{ème} année	S5 UE 11 – Génétique (mutualisation DFASM3 Durée examen sessions 1 et 2 : Et/E – 1h00 – Coef 1 UE14 – Biostatistique UE 18a – Prothèse et réhabilitation oro-faciale Durée examen sessions 1 et 2 : 1 h → 1 h 30 UE 19a – OCE (Odontologie Conservatrice Endodontique) Durée examen sessions 1 et 2 : 1 h → 1 h 30 UE 24 – Ergonomie et vie professionnelle Notation session 1 : CC/10 et ET/10 → ET/20 S6 UE 18b – Prothèse et réhabilitation oro-faciale Examen sessions 1 et 2 : 1 h → 1 h30 UE 19b OCE (Odontologie Conservatrice Endodontique Examen sessions 1 et 2 : 1 h → 1 h30 UE 21 – Anatomie et radiologie clinique Session 1 : CC/20 - ET/20 → CC/20 et ET/40 UE 26 – Parodontologie Session 1 : CC/10 - ET/20 → CC/10 et ET/30 UE 27 - Relations praticiens-patient Session 1 : CC/10 et ET/10 – ET/E : 1h00 Session 2 : ET/20 ET/E : 1h00 UE 29 – Microbiologie Session 1 : ET/20 → CC/60 et ET/40	Création d'une UE UE 11 – Génétique (mutualisation DFASM3 – S5 UE 14 – Biostatistique – S5 UE 27 – Relations praticiens-patients – S6		07/05/2026

DFASO 1^{ère} année	S7 UE 3 – Réhabilitation orale (DRE, prothèse et fonction/dysfonction) Session 1 et 2 : ET/30 → ET/20 UE 4 – Odontologie pédiatrique Examen sessions 1 et 2 : 1 h 30 → 1 h00 S8 U E 9 – Odontologie pédiatrique Examen sessions 1 et 2 : 1 h 30 → 1 h00 UE 10 – Réhabilitation (DRE, prothèse) Session 1 et 2 : ET/30 → ET/20			07/05/2026
DFSAO 2^{ème} année	S9 U E 3.1 – Réhabilitation orale (DRE, prothèse et fonction/dysfonction) Session 1 et 2 : ET/30 → ET/20			07/05/2026

UFR Pharmacie				
Diplômes	MCC	Modification de maquettes	Observation	Conseil d'UFR
DEUST	UE 2.16 Numérique en Santé : 1ere session CC 100% 2eme session ET (15 minutes) UE 2.20 Compétences pratiques à l'officine : 1ere session Validé/non validé 2eme session Validé/non validé		Mise en place des BCC	07/05/2026
DFGSP 2 ^{eme} année	TP Gestes de Base : sessions illimitées → 2 sessions UE 2.5 .5 Sciences Pharmacologiques 2 ^{eme} session : O → ETE : 1h00 UEL Découverte des Métiers de la Pharmacie CC (oral 10 minutes) 50% et Présence obligatoire 50% → CC (oral 20 minutes) 70% Présence obligatoire 30% Stage d'Initiation Officinale : validation par le maître de stage passe de 10 à 12/20		Changement de responsable Augmentation du temps de la soutenance à l'oral et du pourcentage de la note Uniformiser la validation du stage avec les stages coordonnés de 3eme année et de 4eme année	07/05/2026
DFGSP 3 ^{eme} année	UE Transition Ecologique (TEDS) : Evaluation asynchrone sur Céleste avant et après chaque CM UE 3.2 Sang & Systeme Immunitaire : ET (1h30) 100% 45 minutes Sang & 45 minutes Immunologie → Sang ET (45 mins) 100% Immuno. ET (45 mins) 80% CC (2 QCM) 20% UE 3.5 Biopharmacie : Evaluation TP → CC 100% → CC (CR TP) 30% ET/E (30 minutes) 70% UE 3.7 Affections du système cardiovasculaire : 2 ^{eme} session : O → ETE : 1h00			07/05/2026
DFASP 1 ^{re} année	UE 4.1 ORL : ET (1h) 85% et CC 15% → ET (1h30) 85% et CC 15%		Augmentation de la durée d'épreuve terminale	07/05/2026
3 ^{eme} cycle court des études de pharmacie		Cf réforme		07/05/2026

FR Sciences et techniques				
Diplômes	MCC	Modification de maquettes	Observation	Conseil d'UFR
Parcours Peip	Point annulé en séance à la demande du correspondant pédagogique – passage cfvu septembre	Cf EPU		19/02/2026

Mention		Psychologie																																			
Parcours 1		Psychologie de l'enfant et de l'adolescent : socialisation, éducation et handicap																																			
		BCC										Poids		Heures		Volume			Heure Etu		Ch Enseign.		Contrôle continu intégral		Régime général				Régime spécial d'études								
												Conf.		ECTS		CM		TD		TP		Total		Heure		Heure en EqTD		Type contrôle		Session 1		Session 2		Session 1		Session 2	
												CM		ECTS		CM		TD		TP		Total		Heure		Heure en EqTD		Type contrôle		Session 1		Session 2		Session 1		Session 2	
(vide)												0		0		0		0		0		0		0													
(vide)												0		0		0		0		0		0		0													
(vide)												0		0		0		0		0		0		0													
S7												30		110		64		110		64		0		174		356		424									
M7.1. Tronc commun 1 (S7, 5 parcours)												30		110		64		110		64		0		174		356		424									
EP7.1.1. Analyse des données quantitatives et qualitatives 1												10		4		16		20		16		20		36		96		104									
EP7.1.2. Formation à la recherche												3		3		10		10		8		0		20		42		47									
EP7.1.3. Anglais 1												3		3		12		0		12		0		12		48		48									
EP7.1.4. Séminaires de recherche 1												0		18		0		18		0		18		72		72											
EP7.1.5. Elaboration du projet professionnel												0		4		6		4		6		0		18		28		30									
M7.2. Discipl.princ.S7 Développement cognitif, émotionnel, social (PEA)												12		12		48		48		0		48		48		72											
EP7.2.1. Développement cognitif, émotionnel et social 1 (PEA)												12		12		48		48		0		48		48		72											
M7.3. Discipl.compl.S7 Clinique développementale (PEA)												8		8		32		32		0		32		32		48											
EP7.3.1. Clinique développementale (PEA)												8		8		32		32		0		32		32		48											
S8												4		1		1		3		2		4		2		2		30		30		142		238		279	
M8.1. Tronc commun 2 (S8, 5 parcours)												3		3		2		2		2		2		10		34		10		34		44		146		151	
EP8.1.1. Analyse des données quantitatives et qualitatives 2												1		1		2		2		0		4		0		4		0		16		16					
EP8.1.2. Anglais 2												1		1		2		2		12		0		12		0		12		48		48					
EP8.1.3. Séminaires de recherche 2												1		1		1		1		10		0		10		10		10		15							
EP8.1.4. Conférences internationales (anglais)												1		1		1		1		10		0		10		10		10		15							
M8.2. Réalisation du mémoire de recherche S8												1		1		6		6		0		0		0		0		0									
EP8.2.1. Mémoire de recherche												1		6		6		0		0		0		0		0		0									
M8.3. Discipl.princ.S8 Développement cognitif, émotionnel et social (PEA)												1		12		12		48		48		0		48		48		72									
EP8.3.1. Développement cognitif, émotionnel et social 2 (PEA)												1		12		12		48		48		0		48		48		72									
M8.4. Discipl.compl.S8 Psychopathologie développementale, bilan et prise en charge (PEA)												1		7		7		32		32		0		32		32											

Total Heures Etudiants : manquent 6H en Autonomie
Total Heures Etudiants : Gestion des spécialités non prises en compte => $40+48+48+36 = 172\text{H}$ comptées en double
Total Heures Etudiants réel = **608H**
Total Heures Eq TD mutualisations comprises : 731

Mention		Droit-Langues																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Parcours 1		Droit-Langue L1&L2 Parcours normal																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
		BCC								Poids		Heures			Volume Heure Etu				Ch Enseign.		Contrôle continu intégral		Régime général			Régime spécial d'études																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	

[illegible]

[illegible]

	EP6.1.1 Enjeux et politiques du développement	1						1	3	20		20	0	0	20	20	30		ET	E	03:00	ET	E	03:00	ET	E	03:00	ET	E	03:00
	EP6.1.2 Politiques de l'habitat	1						1	3	20		20	0	0	20	20	30		ET	E	03:00	ET	E	03:00	ET	E	03:00	ET	E	03:00
	EP6.1.3 Participation et conflits territoriaux	1						1	2	20		20	0	0	20	20	30		ET	E	03:00	ET	E	03:00	ET	E	03:00	ET	E	03:00
M6.2	Outils, méthodes et analyse des données : Perfectionnement	1	3		2			8	8	70		0	70	0	70	140	140													
	EP6.2.1 SIG 2		1					1	3	20		0	20	0	20	40	40		CC			ET	E	03:00	ET	E	03:00	ET	E	03:00
	EP6.2.2 Outils quantitatifs et qualitatifs		1		1			1	3	30		0	30	0	30	60	60		CC			ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
	EP6.2.3 Enquêtes et analyse de terrain 5 (Initiation à la recherche)	1	1		1			1	2	20		0	20	0	20	40	40		CC			ET	O				ET	O		
M6.3	Approfondissements thématiques 3: 1 bloc au choix parmi les 5 suivants	3	1					8	8	56	10	56	10	0	66	76	104													
	M6.3.A Géographie:																													
	EP6.3.1 Appropriation et représentation des espaces naturels		1					2	2	20		20	0	0	20	20	30		CC			ET	O			ET	O			
	EP6.3.2 Epistémologie et fabrique de la recherche		1					2	2	20		20	0	0	20	20	30		ET	E	03:00	ET	E	03:00	ET	E	03:00	ET	E	03:00
	EP6.3.3 Territoires et transitions		1					2	2	16		16	0	0	16	16	24		ET	E	03:00	ET	E	03:00	ET	E	03:00	ET	E	03:00
	EP6.3.4 Géographies sensibles			1				1	2		10		0	10	0	10	20		CC			ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
	M6.3.B Histoire: Culture savoirs - Histoire contemporaine :																													
	Histoire contemporaine							8	8	24	36	24	36	0	60	120	144		CC	E & O		ET	O	00:15	ET	E	04:00	ET	O	00:15
	M6.3.C Histoire: Culture savoirs - Histoire moderne :																													
	Histoire moderne							8	8	24	36	24	36	0	60	120	144		CC	E & O		ET	O	00:15	ET	E	04:00	ET	O	00:15
	M6.3.D Histoire: Espaces pouvoirs sociétés - Histoire contemporaine :																													
	Histoire contemporaine							8	8	24	36	24	36	0	60	120	144		CC	E & O		ET	O	00:15	ET	E	04:00	ET	O	00:15
	M6.3.E Histoire: Espaces pouvoirs sociétés - Histoire moderne :																													
	Histoire moderne							8	8	24	36	24	36	0	60	120	144		CC	E & O		ET	O	00:15	ET	E	04:00	ET	O	00:15
M6.4	Compétences transversales	2	2		1	2		6	6	16	46	16	46	0	62	108	116													
	EP6.4.1 Espace, images et sons 3			1		1		1	2	16	10	16	10	0	26	36	44		CC			ET	O			ET	O			
	EP6.4.2 Projets collectifs	1		1		1		1	2	18		0	18	0	18	36	36		CC			ET	O			ET	O			
	EP6.4.3 Langues vivantes (anglais, espagnol, allemand)	1						1	2	18		0	18	0	18	36	36		CC			ET	O			ET	E	02:00	ET	O
	EP6.4.4 Stage volontaire				1				0			0	0	0	0	0	0													

[illegible]

[illegible]

										BCC										Poids		Volume horaire			Ch Enseign		Régime général			Régime spécial d'études																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
																											Session 1			Session 2		Session 1			Session 2																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
																											Type contrôle			Type d'épreuve		Durée de l'épreuve		Type contrôle			Type d'épreuve		Durée de l'épreuve		Type contrôle			Type d'épreuve		Durée de l'épreuve																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
																											Heure			Heure en EqTD		Type contrôle			Type d'épreuve		Durée de l'épreuve		Type contrôle			Type d'épreuve		Durée de l'épreuve		Type contrôle			Type d'épreuve		Durée de l'épreuve																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
																											1			2		3			4		5		6		7		8		Coeff.		ECTS		CM		TD		Total		1		2		3			4		5		6		7		8		Coeff.		ECTS		CM		TD		Total		1		2		3			4		5		6		7		8		Coeff.		ECTS		CM		TD		Total		1		2		3			4		5		6		7		8		Coeff.		ECTS		CM		TD		Total		1		2		3			4		5		6		7		8		Coeff.		ECTS		CM		TD		Total		1		2		3			4		5		6		7		8		Coeff.		ECTS		CM		TD		Total		1		2		3			4		5		6		7		8		Coeff.		ECTS		CM		TD		Total		1		2		3			4		5		6		7		8		Coeff.		ECTS		CM		TD		Total		1		2		3			4		5		6		7		8		Coeff.		ECTS		CM		TD		Total		1		2		3			4		5		6		7		8		Coeff.		ECTS		CM		TD		Total		1		2		3			4		5		6		7		8		Coeff.		ECTS		CM		TD		Total		1		2		3			4		5		6		7		8		Coeff.		ECTS		CM		TD		Total		1		2		3			4		5		6		7		8		Coeff.		ECTS		CM		TD		Total		1		2		3			4		5		6		7		8		Coeff.		ECTS		CM		TD		Total		1		2		3			4		5		6		7		8		Coeff.		ECTS		CM		TD		Total		1		2		3			4		5		6		7		8		Coeff.		ECTS		CM		TD		Total		1		2		3			4		5		6		7		8		Coeff.		ECTS		CM		TD		Total		1		2		3			4		5		6		7		8		Coeff.		ECTS		CM		TD		Total		1		2		3			4		5		6		7		8		Coeff.		ECTS		CM		TD		Total		1		2		3			4		5		6		7		8		Coeff.		ECTS		CM		TD		Total		1		2		3			4		5		6		7		8		Coeff.		ECTS		CM		TD		Total		1		2		3			4		5		6		7		8		Coeff.		ECTS		CM		TD		Total		1		2		3			4		5		6		7		8		Coeff.		ECTS		CM		TD		Total		1		2		3			4		5		6		7		8		Coeff.		ECTS		CM		TD		Total		1		2		3			4		5		6		7		8		Coeff.		ECTS		CM		TD		Total		1		2		3			4		5		6		7		8		Coeff.		ECTS		CM		TD		Total		1		2		3			4		5		6		7		8		Coeff.		ECTS		CM		TD		Total		1		2		3			4		5		6		7		8		Coeff.		ECTS		CM		TD		Total		1		2		3			4		5		6		7		8		Coeff.		ECTS		CM		TD		Total		1		2		3			4		5		6		7		8		Coeff.		ECTS		CM		TD	

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES DU DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES MEDICALES 2026-2027

- Vu la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur, ensemble la loi N° 71-557 du 12 juillet 1974 aménageant certaines de ses dispositions notamment son article 45 ;
- Vu le décret n° 73-227 du 27 février 1973 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 23 juillet 1970 portant organisation du deuxième cycle des études médicales modifié par l'arrêté du 8 octobre 1971 et modifié par l'arrêté du 22 juillet 1980 ;
- Vu l'arrêté du 18 mars 1992 portant organisation du premier cycle et de la première année du deuxième cycle des études médicales ;
- Vu l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicales ;
- Vu l'arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé ;
- Vu la délibération du Conseil d'U.F.R. en sa séance du [REDACTED] ;
- Vu la décision du Conseil d'administration de l'Université de Tours du [REDACTED].

Deuxième année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales

DFGSM2 – L2

TITRE 1^{er} - Dispositions générales

Le diplôme de formation générale en sciences médicales sanctionne la première partie des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en médecine ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, correspondant au niveau licence.

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées chaque semestre à l'issue des enseignements qui y sont dispensés.

La validation des unités d'enseignement ou des éléments constitutifs des unités d'enseignement permet l'acquisition des crédits européens correspondants. Le nombre de crédits européens affectés à chaque unité d'enseignement est fixé sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

2026-2027 : Maquette DFGSM 2 = L2

Enseignements	Coefficient	ECTS	Semestre	CM VHT	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant
Enseignements théoriques 384 h		51					318 h
UE Bio-pathologie : moyens d'exploration et illustrations	1	2	S3	12			12h
UE Sémiologie générale et Physiopathologie	1	4	S3	20 6			28h 14h
			S4		8		
UE Revêtement cutané	1	4	S3	26 23			26h 23h
UE Système cardiovasculaire	1	5	S3	41 33			41h 33h
UE Système neurosensoriel	1	5	S3	57 42			57h 42h
UE Anglais (15h en présentiel + 6h obligatoire au CRL)	1	3	S3 Gr. 1 S4 Gr. 2		15 +6 CRL		21h
UE Appareil locomoteur	1	5	S4	33			33h
UE Appareil respiratoire	1	5	S4	24 22	2		26h 24h (3h en distanciel/21h 19h en présentiel)
UE Hormonologie reproduction	1	5	S4	36 27			36h 27h (2h en visio/34h 25h en présentiel)
UE Santé Société Humanité	1	3	S4	28 23			28h 23h
UE Nutrition	1	4	S4	26 22			26h 22h
UE Reins et voies urinaires	1	5	S4	38 32			38h 32h
UE Sensibilisation à l'interdiction des pratiques du bizutage et à la prévention des VSS	1	1	S3	6			6h
TP Anatomie	/	/	S3 S4			2 3 2	5h 4h
TP Physiologie	/	/	S4			1	1h
Enseignements pratiques 275h30		9					265 h 30
Stage d'initiation aux soins infirmiers (4 semaines en juin ou juillet ou août)	/	3					140h
Stage de chirurgie et anesthésie (5 semaines mi-temps)	/	3					87h50
Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1	/	1					12h
Service sanitaire (théorique) : 16h de conférences (enregistrées) et 20h 10h de e-learning	1	2	S3 +S4	36 26			36h 26h
Enseignements complémentaires 20h/enseignement comp. incluant l'examen		/					20 à 40h
UEROB : Unité d'Enseignement en Recherche Biomédicale UERSH : Unité d'Enseignement en Recherche Sciences Humaines UEL : Unité d'Enseignement Libre (sous réserve d'ouverture au DFGSM – voir auprès de la scolarité) Associations – Volontariat étudiant Deux enseignements complémentaires sont à effectuer au cours de l'année.	1	4 à 8	S3 + S4				20h par Ens. Comp. (cours + examen)
TOTAL L2 679 h 30 à 699 h 30		60 à 68					603 h 30 à 623 h 30

Dans chaque enseignement théorique un temps sera consacré au service sanitaire.
TITRE 2 – Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

L2 / Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences = M3C

Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales 1^{ère} année

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu – ET : Examen Terminal

Type d'épreuve : E : Écrit - O : Oral - QP : quitus présence

Pas de RSE en médecine

Enseignements	ECTS	REGIME GENERAL							
		Session 1				Session 2			
		Type contrôle	Type épreuve	Coefficient	Durée	Type contrôle	Type épreuve	Coefficient	Durée
Enseignements théoriques	51								
SEMESTRE 3 (examens en janvier)									
UE Bio-pathologie : moyens d'exploration et illustrations	2	ET	E	1	0h30	ET	E	1	0h30
UE Sémiologie générale et Physiopathologie	4	QP + ET	E	1	0h30	ET	E	1	0h30
UE Revêtement cutané	4	ET	E	1	1h00	ET	E	1	1h00
UE Système cardiovasculaire	5	ET	E	1	1h20 1h	ET	E	1	1h20 1h
UE Système neurosensoriel	5	ET	E	1	1h30	ET	E	1	1h30
UE Sensibilisation à l'interdiction des pratiques du bizutage et à la prévention des VSS	1	ET	E	1	15 mn	ET	E	1	15mn
UE Anglais : Groupe 1	3	CC	E + O	1	- 0h15	ET	E	1	1h30
SEMESTRE 4 (examens en mai-juin)									
UE Anglais Groupe 2	3	CC	E + O	1	- 0h15	ET	E	1	1h30
UE Appareil locomoteur	5	ET	E	1	1h30	ET	E	1	1h30
UE Appareil respiratoire	5	ET	E	1	1h30	ET	E	1	1h30
UE Hormonologie reproduction	5	ET	E	1	1h00	ET	E	1	1h00
UE Santé Société Humanité	3	CC	-	1	-	ET	E	1	1h00
UE Nutrition	4	ET	E	1	1h00	ET	E	1	1h00
UE Reins et voies urinaires	5	ET	E	1	1h30	ET	E	1	1h30
TP Anatomie	Pas d'évaluation Présence obligatoire								
TP Physiologie									
Enseignements pratiques	9								
Service sanitaire (partie théorique)	2	ET	E	1	1h	ET	E	1	1h
Stage initiation aux soins infirmiers : stage de 4 semaines en continu et à temps plein sous la conduite des cadres infirmiers	3	Session unique : Validation par le doyen							
Stage hospitalier de chirurgie	3	Session unique : Validation par le doyen							
AFGSU Niveau 1 : 2 jours (<i>se fait à la fac</i>)	1	Session unique : Validation par le doyen							
Enseignements complémentaires									
Deux enseignements complémentaires sont à effectuer au cours de l'année. Une inscription à une UERB-UERSH-UEL-Volontariat étudiant déjà validée n'est pas autorisée (<i>sauf UEL-MOOC</i>)	4 à 8	Voir M3C annexe 1				Voir M3C annexe 1			

TITRE 3 – Session

Deux sessions sont organisées, 1^{ère} session à la fin du 1^{er} semestre (S3) en janvier et à la fin du 2^{ème} semestre (S4) en mai-juin, session de rattrapage en août pour le S3 et S4.

Les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne à une ou plusieurs UE (10/20) sont convoqués à la session de rattrapage relative à ces UE.

TITRE 4 – Validation

Enseignements théoriques	Les UE doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20.
Enseignements complémentaires	Validation prononcée par le jury sur proposition du responsable de chaque enseignement. Un enseignement complémentaire UERB-UERSH-UEL-Volontariat étudiant validé ne peut pas être suivi une 2 ^{ème} fois.
Enseignements pratiques	Stage d'initiation aux soins infirmiers : Le stage doit être validé par le Doyen sur la proposition des cadres infirmiers
	Stage hospitalier de chirurgie : Le stage doit être validé par le Doyen sur proposition des chefs de service
	Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1 : Validation par le Doyen
	Service Sanitaire : 1^{ère} Session : <u>Partie Théorique (écrit) :</u> - Un examen écrit en présentiel au 2^e semestre de la DFGSM2. En cas d'obtention d'une note inférieure à 10/20 à l'épreuve, l'étudiant devra obligatoirement se représenter aux épreuves écrites de la session de rattrapage. ➔ Validation : 10/20 minimum <u>Session</u> de rattrapage : <u>Partie Théorique :</u> - Si l'examen écrit de la 1^{ère} session est non validé : examen écrit. ➔ Validation : 10/20 minimum

La participation au contrôle continu, aux TD et aux TP est obligatoire y compris pour les enseignements complémentaires.

La participation aux **TD de sémiologie médicale générale** est obligatoire ~~car seule à permettre l'apprentissage progressif des gestes d'examen. Toute absence non justifiée pour raison médicale (certificat) ou de force majeure, ou toute absence répétée entrainera la nécessité de suivre le cycle complet de TD (soit 8-5 séances de 2 h) pendant l'année de L3.~~

La présence aux TD et TP est obligatoire ; un contrôle d'assiduité des étudiants est systématiquement effectué par l'enseignant (appel ou feuille de présence). Toute absence à une séance doit faire l'objet d'une justification.

Si l'étudiant détient un certificat médical, il le remet à la scolarité gestionnaire qui en informe l'enseignant. Pour toute autre raison, l'étudiant fournit une explication écrite à l'enseignant.

Le passage en L3 est autorisé avec une dette maximale de deux UE théoriques. Les UE théoriques devront être validées au plus tard à la fin du L3.

Parmi les stages, seul le stage en soins infirmiers peut faire l'objet d'une dette et devra être validé au plus tard à la fin du L3.

Les étudiants qui n'ont pas obtenu la validation **au bloc** des enseignements complémentaires (UERB-UERSH-UEL-Volontariat étudiant) ~~ou/et TD de sémiologie médicale~~ de L2 devront obligatoirement le valider en L3, en plus du bloc des enseignements complémentaires de L3.

TITRE 5 – Redoublement

En cas de redoublement, le bénéfice reste acquis pour :

- Toutes les UE où l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 **et/ ou un résultat admis**
- Les enseignements complémentaires validés
- Les stages validés

Concernant les étudiants bénéficiant d'un régime spécial d'études, les modalités de contrôle de connaissances et de compétences qui s'appliquent aux deux sessions sont les mêmes que celles de la 2ème session du régime général.

Troisième année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales

DFGSM3 – L3

TITRE 1^{er} - Dispositions générales

Le diplôme de formation générale en sciences médicales sanctionne la première partie des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en médecine ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, correspondant au niveau licence.

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées chaque semestre à l'issue des enseignements qui y sont dispensés.

La validation des unités d'enseignement ou des éléments constitutifs des unités d'enseignement permet l'acquisition des crédits européens correspondants. Le nombre de crédits européens affectés à chaque unité d'enseignement est fixé sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

2026-2027 : Maquette DFGSM 3 = L3

Enseignements	Coefficient	ECTS	Semestre	CM VHT	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant
Enseignements théoriques 341 h		41					301 h 30
UE De l'agent infectieux à l'hôte	1	5	S5	48h30 38h			58h30 47h00
-TP Microbiologie	1	/	S5			6	
-TP Parasitologie	1	/	S5			4 3	
UE Génétique médicale	1	4 3	S5	20			20h
UE Tissu sanguin	1	3	S5	18h			23h 20h
-TP Hématologie	/	/	S5			3-2	
TD Hématologie CM héмато cellulaire	1	1	S5	10	10		
TD Hématologie CM hémostase	1	1	S5	6	6		
TD Hématologie CM transfusion	1	1	S5	8	4		
UE Anglais (16h en présentiel + 6h obligatoire au CRL)	1	3	S5 Gr.1 S6 Gr.2		16+ 6 CRL		22h
UE Appareil digestif	1	5	S6	52 42	2 1		54h 43h
UE Immunologie	1	5 4	S6	36 27			36h 27h
UE Bases traitements médicamenteux	1	3	S6	48 14			48h 14h
UE Biopathologie moléculaire, cellulaire et tissulaire (6h 4h en présentiel + 13h 11h en distanciel + 7h CM interactif)	1	4	S6	48 22	40		29h 22h
UE Santé Société Humanité	1	5	S6	36 30	10		46h 40h
UE Santé Environnementale (capsules vidéo)	1	2	S6	5h30			5h30
UE Numérique en Santé (en distanciel)	1	2	S5 S6	28			28h
TP Anatomie	1	/	S6			1h	1h
UE Lecture Critique d'Articles (LCA)	1	2	S6	12			12h
Enseignements pratiques 190 h à 257 h		19					156 h à 223 h
Stage de Médecine : 5 semaines	/	6	/				87h30
Stage Imagerie : 2 semaines	/	4	/				35h00
SERVICE Sanitaire : 16h : conférence et 20h en e-learning 10h TD+ 10h de travail personnel + stage (2 semaines : novembre et avril)	1	5	S5 +S6	36h -	- 10h		46h 20h + stages 3h à 70h
TD Sémiologie médicale générale	1	2	S5		8 2		8h 2h
TD Sémiologie radiologique	1	1	S5		6 2 3		6h 2h 3h
TD Sémiologie chirurgicale	1	1	S6+ S5	1h30 1h	4h30	3h	4h30 5h30
Enseignements complémentaires 20h par enseignement		/					20 à 40h
UERG : Unité d'Enseignement en Recherche Biomédicale UERSH : Unité d'Enseignement en Recherche Sciences Humaines UEL : Unité d'Enseignement Libre (sous réserve d'ouverture au DFGSM – voir auprès de la scolarité) Associations –Volontariat étudiant Deux enseignements complémentaires sont à effectuer au cours de l'année.	1	4 à 8	S5 + S6	/	/	/	20h par Ens. Comp. (cours + examen inclus)
TOTAL L3 551 h à 638 h		60 à 68					477h 30 à 564 h 30

Dans chaque enseignement théorique un temps sera consacré au service sanitaire.

TITRE 2 – Modalités de contrôle des connaissances

L3 / Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences = M3C

Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales 2ème année

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu – ET : Examen Terminal

Type d'épreuve : E : Écrit - O : Oral - QP : quitus présence

Pas de RSE en médecine

[illegible]

Service Sanitaire (SESA)* - TD		QP	/	1	/	ET	O	1	20 mn
Service Sanitaire (SESA)* - S5 + S6 partie pratique + stage	5	QP + CC ★	E rapport + O oraux	1	0h20 par groupe pour oral stage	Stage OU ET	E + O	1	20 mn
TD Sémiologie médicale générale	2	ET	O	1	0h30	ET	O	1	0h30
TD Sémiologie chirurgicale	1	QP : présence strictement obligatoire à toutes les séances							
TD Sémiologie radiologique	1	ET	E	1	0h30	ET	E	1	0h30
TP Anatomie	/	Présence obligatoire							
Enseignements complémentaires	/								
Deux enseignements complémentaires sont à effectuer au cours de l'année. Une inscription à une UERB-UERSH-UEL-Volontariat étudiant déjà validée n'est pas autorisée (sauf UEL-MOOC)	/	2 modules à valider							

* Ne pourront se présenter à la session de rattrapage que les étudiants ajournés à l'examen de fin de dernière séance

Pour la session de rattrapage :

- Partie théorique : Ecrit 1h00
(si absence au TD = note 0 – pour toute ABI et si plus de 2 ABJ = note 0)
- Partie pratique : Oral + rapport de stage écrit et oral + stage

TITRE 3 – Sessions

Deux sessions sont organisées, 1^{ère} session à la fin du 1^{er} semestre (S5) en janvier et à la fin du 2^{ème} semestre (S6) en mai-juin, session de rattrapage en août pour le S5 et S6.

Les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne à une ou plusieurs UE (10/20) sont convoqués à la session de rattrapage relative à ces UE.

TITRE 4 – Validation

Enseignements théoriques	Les UE doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20.
Enseignements complémentaires	Validation prononcée par le jury sur proposition du responsable de chaque enseignement. Un enseignement complémentaire UERB-UERSH-UEL-Volontariat étudiant validé ne peut pas être suivi une 2 ^{ème} fois.
Enseignements pratiques : Stages hospitaliers de Médecine et d'Imagerie	Les stages doivent être validés par le Doyen sur proposition des chefs de service
Enseignements pratiques : sémiologies médicale, radiologique et chirurgicale	Présence obligatoire pour la validation
Enseignements pratiques : Service sanitaire	1^{ère} Session : <u>Partie Théorique (écrit) :</u> - Un examen écrit en présentiel au 1^{er} semestre de la DFGSM3. En cas d'obtention d'une note inférieure à 10/20 à l'épreuve, l'étudiant devra obligatoirement se représenter aux épreuves écrites de la session de rattrapage. - Présence obligatoire aux TD : pour toute absence injustifiée et au delà de deux absences justifiées, l'étudiant sera ajourné à la partie théorique de la 1^{ère} session et devra se présenter à l'oral de la session de rattrapage. ➔ Validation : 10/20 minimum + présence aux TD <u>Partie Pratique (TD + stage) :</u> - Présence aux TD : 5 TD sur l'année. 2^{ème} session si au moins une absence injustifiée ou au moins 3 absences justifiées. - Préparation du projet (note sur 20) : diagnostic de terrain et rédaction du rapport en groupe

	• Implication individuelle dans le groupe (note individuelle sur 20) • Réalisation des actions sur le terrain (note sur 20 par référent de stage) • Rédaction et présentation du rapport à l'oral (note sur 20) ➔ Validation : Obtention d'une moyenne de 10/20 à la partie théorique pratique, présence lors des TD à la partie pratique et présence lors de l'action, sinon non validé que l'absence soit justifiée ou non <u>Session</u> de rattrapage : <u>Partie Théorique</u> : • Si l'examen écrit de la 1^{ère} session est non validé : examen écrit. • Si absence(s) aux TD : oral de rattrapage (30 mn de préparation + 15 mn de présentation) pour toute absence injustifiée et au delà de deux absences justifiées. <u>Partie Pratique</u> : en cas d'invalidation du stage • Absence(s) aux TD : oral de rattrapage 20 min, envoi du sujet en amont pour le préparer. Validation si note > 10/20 • Note moyenne inférieure à 10/20 : oral de rattrapage 20 min, envoi du sujet en amont pour le préparer. Validation si note > 10/20. Si absence de rendu des écrits de la partie pratique, remettre le rapport écrit manquant et présentation à l'oral. • Action non réalisée : Stage de rattrapage pendant la période estivale. Validation si note > 10/20. • Oral de rattrapage (30 mn de préparation + 15 mn de présentation). Si absence de rendu des écrits de la partie pratique, remettre le rapport écrit manquant et présentation à l'oral. • Stage pendant la période estivale si l'action n'a pas été réalisée
--	--

La participation au contrôle continu, aux TD et aux TP est obligatoire y compris pour les enseignements complémentaires.

La participation aux **à la séance de** TD de sémiologie médicale **générale** est obligatoire car seule à permettre l'apprentissage progressif des gestes d'examen. Toute absence non justifiée pour raison médicale (certificat) ou de force majeure, ou toute absence répétée entraînera l'impossibilité de se présenter à l'examen et donc la nécessité de suivre le cycle complet de TD l'année suivante au prix d'un redoublement en L3.

Pour être autorisé à se présenter à l'examen, l'étudiant doit avoir assisté à au-moins **7 4** séances de TD sur les **8 5** prévues (4 en L2 et **4-1** en L3), et fournir un justificatif d'absence pour la séance manquée. En cas d'absence à plusieurs séances, l'étudiant devra les rattraper, si nécessaire auprès d'un autre groupe.

L'épreuve consiste en la réalisation par l'étudiant(e) de 6 gestes d'examen choisis par l'examineur ou examinatrice parmi une liste de 50 items. Ces gestes sont réalisés sur un(e) étudiant(e) passant l'examen en binôme.

La session de rattrapage est organisée selon les mêmes modalités.

La présence aux TD et TP est obligatoire ; un contrôle d'assiduité des étudiants est systématiquement effectué par l'enseignant (appel ou feuille de présence). Toute absence à une séance doit faire l'objet d'une justification.

Si l'étudiant détient un certificat médical, il le remet à la scolarité gestionnaire qui en informe l'enseignant. Pour toute autre raison, l'étudiant fournit une explication écrite à l'enseignant.

Le passage en DFASM1 est autorisé si toutes les UE de L2 (dettes) et de L3 sont validées à la fin du L3 ainsi que l'ensemble des enseignements pratiques et complémentaires.

Le diplôme de formation générale en sciences médicales est délivré aux étudiants qui ont validé l'ensemble des unités d'enseignement permettant d'acquérir les 180 crédits européens correspondant à la formation dispensée.

TITRE 5 – Redoublement

En cas de redoublement, le bénéfice reste acquis pour :

- Toutes les UE où l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 **et/ou un résultat admis**
- Les enseignements complémentaires validés
- Les stages validés

Mesures dérogatoires et non obligatoires : en cas de redoublement, un étudiant de L3 ajourné peut suivre des UE de DFASM1 par anticipation et sous certaines conditions. Cette mesure ne concerne que des étudiants redoublant pour une ou plusieurs matières de L3, et exclue *de facto* un étudiant ayant une dette de L2.

Le nombre d'UE pouvant être anticipé est limité :

Pour le premier semestre :

- un étudiant n'ayant aucune UE de L3 à repasser pourrait anticiper au mieux 2 modules de DFASM1,
- un étudiant ayant 1 UE de L3 à repasser pourrait anticiper 1 UE de DFASM1,
- un étudiant ayant 2 UE de L3 à repasser ne pourrait anticiper aucune UE de DFASM1.

Les règles s'appliquent de la même manière pour le second semestre, les deux semestres étant considérés comme « indépendants ».

Les UE concernées par anticipation en DFASM1 sont l'Orl, la Maxillo, la Dermatologie, l'Ophtalmologie et la Médecine Physique et de Réadaptation.

Concernant les étudiants bénéficiant d'un régime spécial d'études, les modalités de contrôle de connaissances et de compétences qui s'appliquent aux deux sessions sont les mêmes que celles de la 2ème session du régime général.

D

O

M

A

I

N

E

S

Diplôme : Diplôme de Formation Générale en Sciences Maieutiques ayant grade licence Mention : Formation Générale en Sciences Maieutiques 2ème année Spécialité : Sciences Maieutiques										Modalités pédagogiques				SESSION 1				SESSION 2			
										Contrôle Continu*		Contrôle terminal		Contrôle terminal							
Données	Théorie/Clinique	UE associées et apprentissages cliniques	ECTS	Coefficient de l'UE	Semestre 1 (9h ECTS)	Semestre 2 (9h ECTS)	CM	ED	TP	Durée totale étudiant	Nature des Appréhens	Durée des Appréhens	Nature de l'épreuve	Durée de l'épreuve	Nature de l'épreuve	Durée de l'épreuve					
Domaine Soins Fondamentaux - Sciences médicales et cliniques générales - Santé générale																					
Physiologie et pathologie des systèmes d'organes	Théorie	Appareil cardio-vasculaire et respiratoire	1	1	X (1)		11	12		23	Ecrits	30mn			Ecrit	30mn					
	Théorie	Tissus sanguins	1	1	X (1)		10	2		20	Ecrits	30mn			Ecrit	30mn					
	Théorie	Appareils digestif et néphro-urinaire	1	1	X (1)		12			12	Ecrits	30mn			Ecrit	30mn					
	Théorie	Système nerveux et végétatif, organes des sens Système musculo-squelettique	2	1	X (2)		26			26	Ecrits	1h			Ecrit	1h					
Sciences médicales	Théorie	Immunologie	1	1	X (1)		10			10			Ecrit	30mn	Ecrit	30mn					
	Théorie	Hormones reproduction	3	1	X (3)		30	27		30			Ecrit	1h	Ecrit	1h					
	Théorie	Nutrition	2	1	X (2)		20			20			Ecrit	30mn	Ecrit	30mn					
	Théorie	Sémiologie Générale	2	1	X (2)		46	6	9	56			Ecrit	30mn	Ecrit	30mn					
	Théorie	ADP/Processus infectieux	4	1	X (4)		48	38	6	54	TP		Ecrit	1h30	Ecrit	1h30					
	Théorie	Pharmacologie	2	1	X (2)		18	2		20	Ecrits	1h			Oral	15mn					
Sciences cliniques générales	Clinique	Dossier clinique + AFGSAU	1	Validation	X (1)					30			Validation et Ecrit		Ecrit						
		Apprentissage clinique TP	1	1		X (1)				30	Validation		ECOS		ECOS						
		Stage	4	Validation	X (4)					120	validation				validation						
TOTALIX			25		10	7				397											
Agir en professionnel de santé publique, médical et infirmier - Interdisciplinaire																					
Domaine Générique	Théorie	Santé publique	2	1	X (1)	X (1)	15	1		16		1h			Ecrit	1h					
	Théorie	Communication, Humanisme, Société éthique et législation	2	1	X (1)	X (1)	11	11		22		1h			Ecrit	1h					
	Théorie	Santé environnementale	1	Validation	X (1)					12	e-learning					e-learning					
TOTALIX			5		2	2				50											
Santé Maternelle, Néonatale et Pédiatrique																					
Domaine Périnatal	Théorie	Génétique	1	1	X (1)		44	13		41			Ecrit	30mn	Ecrit	30mn					
	Théorie	Suivi des grossesses à bas risque/ accompagnement du projet de naissance	4	2	X (2)	X (2)	36	10	3	49	Ecrits	3h			Ecrit	1h					
Domaine Périnatal	Théorie	Naissances eutociques	4	2	X (2)	X (2)	10	6	1	25	Ecrits	2h			Ecrit	40mn					
	Clinique	Apprentissages cliniques	1	Validation	X (1)					30	Validation										
Domaine Postnatal	Théorie	Suivi mère-enfant à bas risque/l'accompagnement de la parentalité	3	2		X (3)	36	8	1	37	Ecrits	3h			Ecrit	1h					
	Clinique	Apprentissages cliniques	1		X (1)					30	validation										
Domaines pré, per, postnatal	Clinique	Stages et Mise en situation professionnelle	8	Validation		X (8)				210	validation		Evaluation Clinique		Evaluation clinique + validation						
TOTALIX			22		7	15				394											
Adresser sa pratique médicale à une démarche scientifique - Recherche et Amélioration des pratiques																					
Domaine Recherche	Théorie	Anglais	1	Validation	X (1)			3	0	9					Oral						
	Théorie	Recherche et Amélioration des pratiques	1	Validation	X (1)			3	0	9						e-learning					
TOTALIX			2		2	0				18											
Parcours personnalisés																					
Parcours personnalisé classique	Clinique/ Théorie	UE libres	2	Validation	X (1)	X (1)				20	Selon type UE										
Domaines pré, per, postnatals	Clinique	Stage	4	Validation		X				120	validation				validation						
TOTALIX			6		1	5				140											
OU																					
Parcours personnalisé Double cursus recherche	Théorie	UE double cursus recherche	2	validation	X (1)	X (1)									cf parcours double cursus mutualisé avec médecine, odontologie, pharmacie						
	Clinique	Stage recherche	4	validation		X															
TOTALIX			6		1	5															
TOTALIX			60		30	30				999											
Pour les Modules 1, 2, 4 et 5		Note de Module s 10/20																			
Pour le Module 3		Note des domaines s 10/20																			

**MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
DU DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES ODONTOLOGIQUES
2026/2027**

- Vu la loi n°68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur, ensemble la loi N° 71-557 du 12 juillet 1974 aménageant certaines de ces dispositions notamment son article 45 ;
- Vu le décret n° 73-227 du 27 février 1973 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 23 juillet 1970 portant organisation du deuxième cycle des études d'odontologie modifié par l'arrêté du 8 octobre 1971 et modifié par l'arrêté du 22 juillet 1980 ;
- Vu l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime d'études en vue du diplôme de formation générale en sciences odontologiques ;
- Vu l'arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé ;
- Vu la délibération du Conseil d'UFR en sa séance du 7 mai 2026
- Vu la décision de la CFVU en sa séance
- Vu la décision du Conseil d'Administration en séance

**Deuxième année du Diplôme de Formation Générale en Sciences
Odontologiques
DFGSO2 – L2**

GENERALITES

Le Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques (DFGSO) sanctionne la première partie des études en Chirurgie Dentaire. Il comprend 6 semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens (ECTS) correspondant au niveau Licence, grade qui est conféré à leurs titulaires.

La formation comprend, outre un tronc commun, des unités d'enseignement librement choisies, organisées par l'UFR, ou libres organisées par l'Université.

Elles permettent un approfondissement des connaissances acquises dans le cadre du tronc commun. Elles peuvent également correspondre à une initiation à la recherche à travers des parcours de Master. Elles peuvent enfin concerner des disciplines non strictement odontologiques.

Les enseignements sont théoriques, pratiques et dirigés.

Les aptitudes des connaissances des candidats sont vérifiées par un examen terminal et/ou par un contrôle continu. Cette vérification donne lieu à des épreuves, à l'intention des étudiants ayant satisfait aux conditions d'assiduité, dont la forme peut être écrite, pratique, orale ou clinique.

Les épreuves finales de 1^{ère} session se déroulent en deux périodes, une à la fin du 1^{er} semestre, l'autre à la fin du 2^{ème} semestre de l'année universitaire. Les résultats sont publiés à la fin de chaque semestre.

Une session de rattrapage (2^{ème} session) est organisée pour les 2 semestres après la publication des résultats de la 1^{ère} session du 2nd semestre. Les épreuves terminales écrites ne pourront commencer qu'au moins deux semaines après la publication des résultats.

2026/2027 - MAQUETTE DFGSO2 – L2

Enseignements	Coefficient	ECTS	CM	TD	TP	Durée totale étudiant
SEMESTRE 3		30				
UE 1 – Anatomie dentaire et Principes radiologiques	1	3	8	4	14	26
UE 2 – Hygiène bucco-dentaire, prévention et ergonomie	1	3	23	15,5		38,5
UE 3a – Prothèse (Pré-clinique)	1	4		10	50	60
UE 4 – Morphogenèse et Anatomie osseuse	1	3	8	10		18
UE 10 – Histologie	1	2	22			22
UE 13a – OCE (Pré-clinique)	1	4	10	10	30	50
UE 6 – Sémiologie Générale – <i>Mutualisation DFGSM2</i>	1	3	20			20
UE 6b – Physiologie	1	2	16			16
UE 7 – Bio-pathologie : moyen d'exploration – <i>Mutualisation DFGSM2</i>	1	2	12			12
UE 8a – Enseignements complémentaires UEL, UERB, UERSH	1	4		20		20
VOLUME HORAIRE TOTAL Semestre 3			119	69,5	94	282,5
SEMESTRE 4		30				
UE 3b – Prothèse (Pré-clinique)	1	4		7	50	57
UE 8b – Enseignements complémentaires UEL, UERB, UERSH	1	4		20		20
UE 9 – Anatomie et croissance oro-faciale	1	4	17		2	19
UE 5 – Introduction aux Biomatériaux	1	3	11			11
UE 12 – Sciences Humaines et Sociales	1	4	11	2		13
UE 13b – OCE (Pré-clinique)	1	4	9	11	30	50
UE 15 – Langue Vivante : Anglais	1	2		20		20
Volume horaire Semestre 4			48	60	82	190
ENSEIGNEMENTS PRATIQUES						
Stage d'initiation aux soins infirmiers (4 semaines en juin/juillet ou août)	1	2				140
Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 1	1	1				12
Stage d'observation chez le praticien libéral	1	2				50
Volume horaire enseignements pratiques Semestre 4						202
VOLUME HORAIRE TOTAL Semestre 4			48	60	82	392
TOTAL DFGSO 2		60	167	129,5	176	674,5

DFGSO 2 – MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES (MCCC)

Type de contrôle : CC -Contrôle Continu – ET-Examen Terminal

Type d'épreuve : E : Ecrit – O : Oral – QP : Quitus Présence

ENSEIGNEMENTS	ECTS	REGIME GENERAL							
		SESSION 1				SESSION 2			
		Contrôle	Epreuve	Coefficient	Durée	Contrôle	Epreuve	Coefficient	Durée
SEMESTRE 3	30								
UE 1 – Anatomie dentaire et principes radiologiques	3	CC/10 - ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1 h
UE 2 – Hygiène bucco-dentaire, prévention et ergonomie	3	CC/10 - ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1 h
UE 3a – Prothèse (Pré-clinique)	4	ET/20 et Validation TP	E	1	1h30	ET/20 et Validation TP*	E	1	1 h30
UE 4 – Morphogenèse et Anatomie osseuse	3	CC/10 - ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
UE 10 - Histologie	2	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
UE 13a – OCE (Pré-clinique)	4	CC/20 – ET/20	E	1	1h30	ET/20	E	1	1h30
UE 6 – Sémiologie Générale – Mutualisation DFGSM2	3	ET/20	E	1	30mn	ET/20	E	1	30mn
UE 6b - Physiologie	2	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
UE 7 – Bio-pathologie : moyen d'exploration – Mutualisation DFGSM2	2	ET/20	E	1	30mn	ET/20	E	1	30mn
UE 8a – Enseignements complémentaires UEL, UERB, UERSH	4	1 UE à valider				1 UE à valider			
SEMESTRE 4	30								
UE 3b – Prothèse (Pré-clinique)	4	ET/20 et Validation TP	E	1	1h30	ET/20 et Validation TP*	E	1	1 h30
UE 8b – Enseignements complémentaires UEL, UERB, UERSH	4	1 UE à valider				1 UE à valider			
UE 9 – Anatomie tête et cou - Croissance oro-faciale	4	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
UE 5 – Introduction aux Biomatériaux	3	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
UE 12 – Sciences Humaines et Sociales	4	CC/20 – ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
UE 13b – OCE (Pré-clinique)	4	CC/20 – ET/20	E	1	1h30	ET/20	E	1	1h30
UE 15 – Langue Vivante : Anglais	2	CC/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
ENSEIGNEMENTS PRATIQUES									
Stage d'initiation aux soins infirmiers (4 semaines en juin ou juillet ou août)	2	Validation par le Doyen							
Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 1	1	Validation CHRU Tours par attestation du CESU							
Stage d'observation chez le praticien libéral	2	Validation par le Doyen							

*pour la session 2 des UE 3a et 3b – Prothèses en cas de non-validation des TP l'étudiant devra passer un TP d'entraînement et un TP de session 2.

DFGSO 2 : Semestres 3 et 4

L'enseignement comprend des Unités d'Enseignement du tronc commun (UE) obligatoires et des UE libres, une formation en Anglais, un stage de soins infirmiers, la formation AFGSU (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence), une certification informatique et un stage d'observation chez un praticien libéral.

Attestation à la Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de Niveau 1 (AFGSU) :

La formation intègre, conformément à l'arrêté du 30 décembre 2014, l'attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 1 AFGSU.

Langue vivante :

L'étudiant doit pouvoir accéder au niveau de compétences B1 et l'UE Langue vivante (Anglais) fait partie des UE du tronc commun.

Stage d'observation cabinet libéral :

Les étudiants participent à un stage clinique d'observation pendant une semaine dans un cabinet libéral. Ce stage à hauteur de 50 heures est obligatoire

Enseignements complémentaires :

Les étudiants doivent valider deux modules d'enseignement, un au semestre 5 et un au semestre 6 mutualisés avec les enseignements complémentaires proposés au DFGSM de la faculté de médecine de Tours.

Validation DFGSO 2 (Semestres 3 et 4) :

L'année est validée par l'obtention de toutes les UE, soit en 1^{ère} session, soit l'issue de la session 2 dites de rattrapage.

Enseignements théoriques : Les UE doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20.

Stage d'initiation aux soins infirmiers : Le stage doit être validé par le Doyen sur proposition des cadres infirmiers.

Stages observation en libéral : Le stage doit être validé par le Doyen après évaluation par les Maîtres de Stages Universitaires.

La validation d'un Master 1 est possible à l'issue du 2^{ème} cycle avec les prérequis suivants :

- Avoir validé le second cycle des études d'Odontologie.
- Avoir validé 4 UERB ou 3 UERB et 1 UERSH.
- Avoir réalisé et validé un stage de 6 semaines dans un laboratoire de recherche (projet validé au préalable par l'équipe pédagogique).
- Soutenir un mémoire.

La participation aux contrôles continus, aux ED et aux TP **est obligatoire**.

Dettes et redoublement :

Le passage en L3 est autorisé avec une dette maximale de **deux UE théoriques** à l'exception des UE suivantes :

- UE 1 – Anatomie dentaire et principes radiologiques
- UE 3a et 3b – Prothèse
- UE 13a et 13b – OCE

Les UE théoriques devront être validées au plus tard à la fin du DFGSO3 et les stages ne peuvent pas faire l'objet d'une dette.

**MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
DU DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES ODONTOLOGIQUES
2026/2027**

- Vu la loi n°68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur, ensemble la loi N° 71-557 du 12 juillet 1974 aménageant certaines de ces dispositions notamment son article 45 ;
- Vu le décret n° 73-227 du 27 février 1973 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 23 juillet 1970 portant organisation du deuxième cycle des études d'odontologie modifié par l'arrêté du 8 octobre 1971 et modifié par l'arrêté du 22 juillet 1980 ;
- Vu l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime d'études en vue du diplôme de formation générale en sciences odontologiques ;
- Vu l'arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé ;
- Vu la délibération du Conseil d'UFR en sa séance du 7 mai 2026
- Vu la décision de la CFVU en sa séance du
- Vu la décision du Conseil d'Administration en séance du

**Troisième année du Diplôme de Formation Générale en Sciences
Odontologiques
DFGSO3 – L3**

GENERALITES

Le Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques (DFGSO) sanctionne la première partie des études en Chirurgie Dentaire. Il comprend 6 semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens (ECTS) correspondant au niveau Licence, grade qui est conféré à leurs titulaires.

La formation comprend, outre un tronc commun, des unités d'enseignement librement choisies, organisées par l'UFR, ou libres organisées par l'Université.

Elles permettent un approfondissement des connaissances acquises dans le cadre du tronc commun. Elles peuvent également correspondre à une initiation à la recherche à travers des parcours de Master. Elles peuvent enfin concerner des disciplines non strictement odontologiques.

Les enseignements sont théoriques, pratiques et dirigés.

Les aptitudes des connaissances des candidats sont vérifiées par un examen terminal et/ou par un contrôle continu. Cette vérification donne lieu à des épreuves, à l'intention des étudiants ayant satisfait aux conditions d'assiduité, dont la forme peut être écrite, pratique, orale ou clinique.

Les épreuves finales de 1^{ère} session se déroulent en deux périodes, une à la fin du 1^{er} semestre, l'autre à la fin du 2^{ème} semestre de l'année universitaire. Les résultats sont publiés à la fin de chaque semestre.

Une session de rattrapage (2^{ème} session) est organisée pour les 2 semestres après la publication des résultats de la 1^{ère} session du 2nd semestre. Les épreuves terminales écrites ne pourront commencer qu'au moins deux semaines après la publication des résultats.

2026/2027 - MAQUETTE DFGSO3 – L3

Enseignements	Coefficient	ECTS	CM	TD	TP	Durée totale étudiant
SEMESTRE 5		30				
UE 11 – Génétique	1	2	20			20
UE 14 – Biostatistique	1	2	12	6		18
UE 16 – Orthopédie dento-faciale	1	2	8	2		10
UE 18a – Prothèse et réhabilitation oro-faciale	1	4		8	50	58
UE 19a – OCE (Odontologie Conservatrice Endodontique)	1	4	21	8	21	50
UE 20 – Chirurgie Orale	1	3	10	12		22
UE 23 – Biomatériaux appliqués dentaire	1	3	20			20
UE 24 – Ergonomie et vie professionnelle	1	2	6	7,5		13,5
UE 17 – SESA (Service Sanitaire en santé) Partie 1 – Evalué au S6				38		38
UE 25a – UERB – UERSH - UEL	1	4		20		20
Enseignement socle au numérique en santé	1	2		28		28
<i>Enseignement pratique : Stage Hospitalier</i>	1	2				25
VOLUME HORAIRE Semestre 5		30	97	129,5	71	322,5
SEMESTRE 6		30				
UE 18b – Prothèse et réhabilitation oro-faciale	1	3	10		50	60
UE 19b – OCE (Odontologie Conservatrice Endodontique)	1	3	7	7	36	50
UE 21 – Anatomie et radiologie clinique 2D/3D	1	2	5	7	8	20
UE 22 – Chirurgie orale	1	2	7	3		10
UE 25b – UERB – UERSH - UEL	1	4		20		20
UE 26 – Parodontologie & Immunologie	1	3	13	17		30
UE 27 – Relations praticiens-patients	1	2		15		15
UE 28 – Bases traitements médicamenteux (<i>mut. DFGSM3</i>)	1	2	16			16
UE 29 - Microbiologie	1	2		15		15
UE 17 – SESA (Service Sanitaire en Santé) Partie 2	1	4		30		30
UE 30 – Langue Vivante : Anglais	1	1		20		20
<i>Enseignement pratique : Stage Hospitalier</i>	1	2				25
VOLUME HORAIRE Semestre 6		30	58	134	94	311
TOTAL DFGSO 3		60	155	263,5	165	633,5

DFGSO 3 – MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES (MCCC)

Type de contrôle : CC -Contrôle Continu – ET-Examen Terminal

Type d'épreuve : E : Ecrit – O : Oral – QP : Quitus Présence

ENSEIGNEMENTS	ECTS	REGIME GENERAL							
		SESSION 1				SESSION 2			
		Contrôle	Epreuve	Coefficient	Durée	Contrôle	Epreuve	Coefficient	Durée
SEMESTRE 5	30								
UE 11 – Génétique	2	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
UE 14 – Biostatistique	2	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
UE 16 – Orthopédie dento-faciale	2	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1 h
UE 18a – Prothèse et réhabilitation oro-faciale	4	ET/20 et Validation TP	E	1	1h30	ET/20 et Validation TP*	E	1	1 h30
UE 19a – OCE (Odontologie Conservatrice endo)	4	CC/20 - ET/20	E	1	1h30	ET/20	E	1	1 h30
UE 20 – Chirurgie orale	3	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
UE 23 – Biomatériaux	3	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
UE 24 – Ergonomie et vie professionnelle	2	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
Enseignement socle au numérique en santé	2	Validation en ligne – ENT / MOOC							
UE 25a – Enseignements complémentaires	4	1 UE à valider				1 UE à valider			
Enseignement pratique : stage hospitalier	2	Validation en présentiel - QP							
SEMESTRE 6	30								
UE 18b – Prothèse et réhabilitation oro-faciale	3	ET/20 et Validation TP	E	1	1h30	ET/20 et Validation TP*	E	1	1 h30
UE 19b – OCE (Odontologie Conservatrice endo)	3	CC/20 - ET/20	E	1	1h30	ET/20	E	1	1h30
UE 21 – Anatomie et Radiologie clinique 2D/3D	2	CC/20 – ET/40	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
UE 22 – Chirurgie Orale	2	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
UE 26 – Parodontologie et immunologie	3	CC/10 - ET/30	E	1	1h	ET/20	E	1	1 h
UE 27 – Relations praticiens-patients	2	CC/10 – ET/10	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
UE 28 – Traitements médicamenteux (DFGSM3)	2	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
UE 29 – Microbiologie	2	CC/60 – ET/40	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
UE 17 – SESA Service Sanitaire en Santé	4	ET + QP + Stage + Rapport de stage				ET + QP + Stage + Rapport de stage			
UE 15 – Langue Vivante : Anglais	1	CC/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
UE 25b – Enseignements complémentaires	4	1 UE à valider				1 UE à valider			
Enseignement pratique : stage hospitalier	2	Validation en présentiel - QP							

*pour la session 2 des UE 18a et 18b – Prothèses en cas de non-validation des TP l'étudiant devra passer un TP d'entraînement et un TP de session 2.

DFGSO 3 : Semestres 5 et 6

L'enseignement comprend des Unités d'Enseignement du tronc commun (UE) obligatoires et des UE libres, une formation en Anglais, et un stage d'observation milieu hospitalier.

La participation aux contrôles continus, aux ED et aux TP est obligatoire y compris pour les enseignements complémentaires et le stage hospitalier. Toute absence aux ED, TP, enseignements complémentaires et stages doit faire l'objet d'une justification (certificat médical). Au-delà de trois absences non justifiées l'UE concernée ne sera pas validée et entraînera le redoublement.

Validation DFGSO 3 (Semestres 5 et 6) :

L'année est validée par l'obtention de toutes les UE, soit en 1^{ère} session, soit l'issue de la session 2 dites de rattrapage.

Enseignements théoriques : Les UE doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20.

En cas de redoublement, l'étudiant conservera les UE validées au cours de l'année, exceptées les matières pratiques suivantes :

- UE 18a/18b Prothèses
- UE 19a/19b OCE
- UE 20/22 Chirurgie orale
- UE 26 Parodontologie

Stage d'observation en milieu hospitalier :

Les étudiants participent à un stage clinique d'observation pendant une semaine dans un service hospitalier. Ce stage est réparti sur 2 semaines de 20 h chacune (matin ou après-midi), sur une semaine au S5 et une semaine au S6. Ce stage est validé par le doyen sur proposition des maîtres de stages.

Langue vivante :

L'étudiant doit pouvoir accéder au niveau de compétences B1 et l'UE Langue vivante (Anglais) fait partie des UE du tronc commun et est obligatoire.

Enseignements complémentaires

Les étudiants doivent valider deux modules d'enseignement, un au semestre 5 et un au semestre 6 mutualisés avec les enseignements complémentaires proposés au DFGSM de la faculté de médecine de Tours.

La validation d'un Master 1 est possible à l'issue du 2^{ème} cycle avec les prérequis suivants :

- Avoir validé le second cycle des études d'Odontologie.
- Avoir validé 4 UERB ou 3 UERB et 1 UERSH.
- Avoir réalisé et validé un stage de 6 semaines dans un laboratoire de recherche (projet validé au préalable par l'équipe pédagogique).
- Soutenir un mémoire.

Le Diplôme de Formation Général en Sciences Odontologiques est délivré aux étudiants qui ont validé l'ensemble des unités d'enseignement permettant d'acquérir les 180 crédits européens correspondant à la formation dispensée.

**MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
DU DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES ODONTOLOGIQUES
2026/2027**

- Vu la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur, ensemble la loi n° 71-557 du 12 juillet 1974 aménageant certaines de ces dispositions, notamment son article 45 ;
- Vu le décret n° 73-227 du 27 février 1973 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 8-4-2013 relatif au régime des études en vue du Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire ;
- Vu la délibération du Conseil d'UFR en sa séance du 7 mai 2026
- Vu la décision de la CFVU en sa séance du
- Vu la décision du Conseil d'Administration en séance du

**Première année du 2^{ème} cycle du
Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques
DFASO 1 – 4^{ème} année (M1)**

1. GENERALITES

Le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques (DFASO) sanctionne la 2^{ème} partie des études en vue du Diplôme d'État de Docteur en Chirurgie Dentaire. Il comprend 4 semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens (ECTS) correspondant au niveau Master. L'enseignement comprend des Unités d'Enseignement (UE).

Elle a pour objectif l'acquisition des connaissances scientifiques, médicales et odontologiques complétant et approfondissant celles acquises au cours du cycle précédent et nécessaires à l'acquisition des compétences pour l'ensemble des activités de prévention, de diagnostic et de traitement des maladies congénitales ou acquises, réelles ou supposées, de la bouche, des dents, des maxillaires et des tissus attenants, qui caractérise la pratique de l'art dentaire défini à l'article L. 4141-1 du code de la santé publique.

La formation conduisant au diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques comprend des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués, pratiques et cliniques ainsi que l'accomplissement de stages. Les stages hospitaliers s'accomplissent dans la structure hospitalière d'odontologie sous la responsabilité du praticien en charge de ces structures et dans des structures hospitalières hors service d'odontologie.

La prise en compte des actes cliniques effectués dans le service de Médecine et de Chirurgie Bucco-Dentaire du CHU pourrait faire l'objet d'ajustements si des contraintes matérielles imprévues dans le fonctionnement du service venaient à en réduire l'activité.

L'enseignement comprend :

- a- Un tronc commun
- b- Un parcours personnalisé au cours duquel l'étudiant pourra choisir d'approfondir ou de compléter ses connaissances :
 - Dans un domaine de l'odontologie
 - En vue d'une orientation vers la recherche dans le cadre d'un parcours recherche

Ce parcours personnalisé comprend des unités d'enseignement librement choisies, organisées par l'UFR ainsi que toute démarche et projet proposé par l'étudiant (inscription en thèse, double cursus, stage recherche...).

La validation d'un Master 1 est possible à l'issue du 2^{ème} cycle avec les pré requis suivants :

- Avoir validé le second cycle des études d'Odontologie.
- Avoir validé 4 UERB ou 3 UERB et 1 UERSH.
- Avoir réalisé et validé un stage de 6 semaines dans un laboratoire de recherche (projet validé au préalable par l'équipe pédagogique).
- Soutenir un mémoire.

SESSIONS

Deux sessions sont organisées, une 1^{ère} session pour chaque semestre (semestres 7 et 8) et une 2^{ème} session pour les deux semestres. Les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne de 10/20 à une ou plusieurs UE ou n'ayant pas validé la pratique sont convoqués à la session 2.

2. VALIDATION

La participation aux ED et aux TP est obligatoire, y compris pour les enseignements optionnels.

UE Théoriques	Les UE doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20
Enseignements libres (optionnels)	2 UE doivent être validées dans l'année
Stages Hospitaliers et MSU	Validation des stages
AFGSU Niveau 2	Certification

VALIDATION DES STAGES CLINIQUE

Stage Hospitalier dans le service de Médecine et de Chirurgie Bucco-Dentaire du CHU de Tours

Stage Hospitalier hors service de Médecine et de Chirurgie Bucco-Dentaire du CHU de Tours

Stage chez le Maître de Stage Universitaire (MSU)

Pour le stage hospitalier, la liste des terrains de stage est établie par les directeurs des unités de formation et de recherche d'odontologie et de médecine, qui définissent conjointement les objectifs de ces stages.

La validation de ces stages est prononcée par le directeur de l'unité de formation et de recherche d'odontologie sur avis motivé du praticien responsable de la structure d'accueil et repose sur un carnet de stage. Ce carnet de stage établi avec l'équipe pédagogique est approuvé par le conseil de l'unité de formation et de recherche. Le carnet de stage permet de vérifier l'acquisition des compétences et des connaissances cliniques par l'étudiant.

La non-validation du stage clinique entraîne le redoublement.

3. REDOUBLEMENT

En cas de redoublement le bénéfice reste acquis pour toutes les UE où l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 et les enseignements libres validés. Un parcours pédagogique personnalisé sera également proposé à l'étudiant.

Les étudiants doivent de nouveau accomplir l'ensemble des stages, tel qu'indiqué dans la maquette.

Arrêté du 8 avril 2013, article 14 : « Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques. Une de ces deux années ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de l'unité de formation et de recherche d'odontologie ».

4. PERIODE D'ETUDES A L'ETRANGER

Après accord du responsable pédagogique et validation du directeur de l'UFR et sous réserve d'une cohérence pédagogique, un étudiant peut effectuer une période d'études à l'étranger dans la limite de deux semestres consécutifs. La période d'études, validée par l'établissement étranger, lui permet d'acquérir les crédits européens correspondants.

2026/2027 - MAQUETTE DFASO1

Enseignements	Coefficient	ECTS	CM	TD	TP	Durée totale étudiant
SEMESTRE 7		30				
UE 1 – Médecine et chirurgie orale	1	2	14			14
UE 2 – Parodontologie	1	2	11	2	2	15
UE 3 – Réhabilitation orale (DRE, prothèse et fonction/dysfonction)	1	3	13	8	10	31
UE 4 – Odontologie pédiatrique	1	2	11		2	13
UE 5 – Orthopédie dento-faciale	1	2	10			10
UE 6 – Gestion des risques, santé publique et vie professionnelle	1	3	20,5			20,5
UE 12 - Accompagnement raisonnement clinique et préparation aux ECOS/CSCT/LCA – LCA en Anglais	1	3		50		50
UE 7 – Enseignements complémentaires (UEL – Tutorat pédagogique - UERB - UERSH)	1	4		20		20
AFGSU Niveau 2	1	1		10		10
<i>Enseignement pratique : Stage Hospitalier Service Odontologie</i>	1	8				400
VOLUME HORAIRE - Semestre 7			79,5	90	14	583,5
SEMESTRE 8		30				
UE 8 – Médecine et chirurgie orale	1	4	14			14
UE 9 – Odontologie pédiatrique	1	2	12,5	2,5	6	21
UE 10 – Réhabilitation orale (DRE, prothèse et fonction/dysfonction)	1	4	15	12		27
UE 11 – Gestion des risques, santé publique et vie professionnelle	1	3	20	6		26
UE 12.1 – Accompagnement raisonnement clinique et préparation aux ECOS/CSCT/LCA – LCA en Anglais	1	3		50		50
UE 7 – Enseignements complémentaires (UEL – Tutorat pédagogique - UERB - UERSH)	1	4		20		20
UE 14 – Compétences socles au numérique en santé niveau 2	1	2		20		20
<i>Enseignement pratique : Stage Hospitalier Service Odontologie</i>	1	6				400
<i>Enseignement pratique : Stage Hospitalier hors service d'odontologie</i>	1	1				50
<i>Enseignement pratique : Stage MSU</i>	1	1				50
VOLUME HORAIRE - Semestre 8			61,5	110 ,5	6	678
TOTAL DFASO 1			141	200,5	20	1261,5

DFASO 1 - MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES (MCCC)

Type de contrôle : CC -Contrôle Continu – ET-Examen Terminal

Type d'épreuve : E : Ecrit – O : Oral – QP : Quitus Présence

[illegible]

**MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
DU DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES ODONTOLOGIQUES
2026/2027**

- Vu la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur, ensemble la loi n° 71-557 du 12 juillet 1974 aménageant certaines de ces dispositions, notamment son article 45 ;
- Vu le décret n° 73-227 du 27 février 1973 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 8-4-2013 relatif au régime des études en vue du Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire ;
- Vu la délibération du Conseil d'UFR en sa séance du 7 mai 2026
- Vu la décision de la CFVU en sa séance du
- Vu la décision du Conseil d'Administration en séance du

**Deuxième année du 2^{ème} cycle du
Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques
DFASO 2 – 5^{ème} année (M2)**

1. GENERALITES

Le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques (DFASO) sanctionne la 2^{ème} partie des études en vue du Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire. Il comprend 4 semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens (ECTS) correspondant au niveau Master. L'enseignement comprend des Unités d'Enseignement (UE).

Elle a pour objectif l'acquisition des connaissances scientifiques, médicales et odontologiques complétant et approfondissant celles acquises au cours du cycle précédent et nécessaires à l'acquisition des compétences pour l'ensemble des activités de prévention, de diagnostic et de traitement des maladies congénitales ou acquises, réelles ou supposées, de la bouche, des dents, des maxillaires et des tissus attenants, qui caractérise la pratique de l'art dentaire défini à l'article L. 4141-1 du code de la santé publique.

La formation conduisant au diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques comprend des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués, pratiques et cliniques ainsi que l'accomplissement de stages. Les stages hospitaliers s'accomplissent dans la structure hospitalière d'odontologie sous la responsabilité du praticien en charge de ces structures et dans des structures hospitalières hors service d'odontologie.

La prise en compte des actes cliniques effectués dans le service de Médecine et de Chirurgie Bucco-Dentaire du CHU pourrait faire l'objet d'ajustements si des contraintes matérielles imprévues dans le fonctionnement du service venaient à en réduire l'activité.

L'enseignement comprend :

- a- Un tronc commun
- b- Un parcours personnalisé au cours duquel l'étudiant pourra choisir d'approfondir ou de compléter ses connaissances :
 - Dans un domaine de l'odontologie
 - En vue d'une orientation vers la recherche dans le cadre d'un parcours recherche
 -

Ce parcours personnalisé comprend des unités d'enseignement librement choisies, organisées par l'UFR ainsi que toute démarche et projet proposé par l'étudiant (Inscription en thèse, double cursus, stage recherche...).

La validation d'un Master 1 est possible à l'issue du 2^{ème} cycle avec les pré requis suivants :

- Avoir validé le second cycle des études d'Odontologie.
- Avoir validé 4 UERB ou 3 UERB et 1 UERSH.
- Avoir réalisé et validé un stage de 6 semaines dans un laboratoire de recherche (projet validé au préalable par l'équipe pédagogique).
- Soutenir un mémoire.

SESSIONS

Deux sessions sont organisées une 1^{ère} session pour chaque semestre (semestres 9 et 10) et une 2^{ème} session pour les deux semestres. Les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne de 10/20 à une ou plusieurs UE ou n'ayant pas validé la pratique sont convoqués à la session 2.

2. VALIDATION

La participation aux ED et aux TP est obligatoire, y compris pour les enseignements optionnels.

UE Théoriques	Les UE doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20
Enseignements libres (optionnels)	2 UE doivent être validées dans l'année
Stages Hospitaliers	Validation des stages

Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique (CSCT)

Le CSCT est une épreuve qui permet de valider les compétences attendues pour la pratique clinique. L'épreuve du CSCT détermine **un rang de classement** pour chaque étudiant ; le choix d'affectation des lieux de stages des étudiants s'effectuera selon ce rang de classement.

En 1^{ère} intention, les étudiants admis en session 1 seront classés sur une première liste et auront le choix de leur lieu de stage en fonction de leur rang de classement.

En 2^{ème} intention, les étudiants admis en session 2 seront classés sur une seconde liste et auront le choix parmi les lieux de stages vacants en fonction de leur rang de classement.

VALIDATION DES STAGES CLINIQUE

Stage Hospitalier dans le service de Médecine et de Chirurgie Bucco-Dentaire du CHU de Tours

Stage Hospitalier hors service de Médecine et de Chirurgie Bucco-Dentaire du CHU de Tours

Pour le stage hospitalier, la liste des terrains de stage est établie par les directeurs des unités de formation et de recherche d'odontologie et de médecine, qui définissent conjointement les objectifs de ces stages.

La validation de ces stages est prononcée par le directeur de l'unité de formation et de recherche d'odontologie sur avis motivé du praticien responsable de la structure d'accueil et repose sur un carnet de stage. Ce carnet de stage établi avec l'équipe pédagogique est approuvé par le conseil de l'unité de formation et de recherche. Le carnet de stage permet de vérifier l'acquisition des compétences et des connaissances cliniques par l'étudiant.

A la fin du DFASO2, le 2^{ème} cycle devra être validé avant le passage en Troisième Cycle des Etudes Odontologique (TCEO) court ou long.

3. REDOUBLEMENT

En cas de redoublement, le bénéfice reste acquis pour toutes les UE où l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 et les enseignements libres validés. Concernant les stages cliniques et le CSCT, ils devront être obligatoirement soumis à nouveau à validation même si l'étudiant a validé l'un et/ou l'autre précédemment.

Un parcours pédagogique personnalisé sera également proposé à l'étudiant.

Arrêté du 8 avril 2013, article 14 : « Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques. Une de ces deux années ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de l'unité de formation et de recherche d'odontologie ».

4. PERIODE D'ETUDES A L'ETRANGER

Après accord du responsable pédagogique et validation du directeur de l'UFR et sous réserve d'une cohérence pédagogique, un étudiant peut effectuer une période d'études à l'étranger dans la limite de deux semestres consécutifs. La période d'études, validée par l'établissement étranger, lui permet d'acquérir les crédits européens correspondants.

2026/2027 - MAQUETTE DFASO2

Enseignements	Coefficient	ECTS	CM	TD	TP	Durée totale étudiant
SEMESTRE 9		30				
UE 1.1 – Médecine et chirurgie orale	1	3	12			12
UE 2 – Parodontologie	1	3	10	3	2	15
UE 3.1 – Réhabilitation orale (DRE, prothèse et fonction/dysfonction)	1	5	27	6		33
UE 4 – Orthopédie dento-faciale	1	2	7			7
UE 5.1 – Gestion des risques, santé publique et vie professionnelle	1	3	18			18
UE 6.1 – Enseignement complémentaire	1	4		20		20
UE 7.1 - Accompagnement raisonnement clinique-LCA/CSCT	1	3		50		50
Enseignement clinique : Stage Hospitalier Service Odontologie	1	7				400
VOLUME HORAIRE - Semestre 9			74	79	2	555
SEMESTRE 10		30				
UE 1.2 – Médecine et chirurgie orale	1	5	12			12
UE 3.2 – Réhabilitation orale (DRE, prothèse fonction/dysfonction)	1	5	18	9	4,5	31,5
UE 5.2 - Gestion des risques, santé publique et vie professionnelle	1	3	9	15		24
UE 7.2 - Accompagnement raisonnement clinique CSCT	1	5		50		50
UE 6.2 – Enseignement complémentaire	1	4		20		20
Attestation de radioprotection	1	2		10		10
Enseignement clinique : Stage Hospitalier Service Odontologie	1	6				400
Enseignement clinique : Stage Hospitalier hors Service Odontologie						50
VOLUME HORAIRE - Semestre 10			39	104	4,5	597,5
TOTAL DFASO 2			113	183	6,5	1152,5

DFASO 2 - MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES (MCCC)

Type de contrôle : CC -Contrôle Continu – ET-Examen Terminal

Type d'épreuve : E : Ecrit – O : Oral – QP : Quitus Présence

ENSEIGNEMENTS	ECTS	REGIME GENERAL							
		SESSION 1				SESSION 2			
		Contrôle	Epreuve	Coefficient	Durée	Contrôle	Epreuve	Coefficient	Durée
SEMESTRE 9	30								
UE 1.2 – Médecine et chirurgie orale	3	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1 h
UE 2.1 - Parodontologie	3	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1 h
UE 3.1 – Réhabilitation orale (DRE, prothèse)	5	ET/20	E	1	1h30	ET/20	E	1	1h30
UE 4.1 – Orthopédie dento-faciale	2	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
UE 5.1 – Gestion des risques, santé publique et vie professionnelle	3	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
UE 7.1- Accompagnement raisonnement clinique LCA et CSCT	3	ET/20	E	1	1h30	ET/20	E	1	1h30
UE 6.1 – Enseignements complémentaires	4	1 UE à valider				1 UE à valider			
Enseignement clinique : stage hospitalier Service Odontologie	7	Validation par le doyen sur proposition du praticien référent							
SEMESTRE 10	30								
UE 8.1 – Médecine et chirurgie orale	5	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1 h
UE 10.1 – Réhabilitation orale (DRE, prothèse)	5	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
UE 5.2 - Gestion des risques, santé publique et vie professionnelle	3	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1 h
Attestation de radioprotection	2	Validation en ligne ENT/MOOC							
UE 7.2- CSCT – Certificat de synthèse clinique *	5	ET/100	E	1	3 h	ET/20	O	1	45 min
UE 6.2 – Enseignements complémentaires	4	1 UE à valider				1 UE à valider			
Enseignement clinique : stage hospitalier Service Odontologie	6	Validation par le doyen sur proposition du praticien référent							

*Certificat de synthèse clinique et thérapeutique (CSCT) déterminera un rang de classement pour chaque étudiant qui permettra le choix des affectations de troisième cycle.

		BCC						Poids		Heures			Total Heures
		1	2	3	4	5	6	Coeff.	Pct.	CM	PF	PE	
		21	18	17	10	15	9	40	60	146	265	39	450
UE 2.1 Communication		1	1	1		1	1	1	1	0	10	0	10
		1	1	1		1	1	1	1		10		10
UE 2.2 Gastro-entérologie		1	1	1		1		2	2	10	7	2	19
		1	1	1		1		2	2	10	7	2	19
UE 2.3 ORL et pneumologie		1	1	1		1		2	2	10	7	2	19
		1	1	1		1		2	2	10	7	2	19
UE 2.4 Maladies du SNC		1	1	1		1		3	4	15	10	2	27
		1	1	1		1		3	4	15	10	2	27
UE 2.5 Addictologie et toxicologie		1	1	1		1		2	3	20	5	2	27
		1	1	1		1		2	3	20	5	2	27
UE 2.6 Dermatologie/ophtalmologie		1	1	1		1		2	2	6	11	0	17
		1	1	1		1		2	2	6	11		17
UE 2.7 Infectiologie clinique		1	1	1		1		4	4	18	16	4	38
		1	1	1		1		4	4	18	16	4	38
UE 2.8 Maladies autoimmunes / greffes /allergologie		1	1	1		1		3	4	14	13	2	29
		1	1	1		1		3	4	14	13	2	29
UE 2.9 Cancérologie		1	1	1		1		4	4	23	11	2	36
		1	1	1		1		4	4	23	11	2	36
UE 2.10 Prise en charge patients particuliers		1	1	1		1		2	2	14	8	0	22
		1	1	1		1		2	2	14	8		22
UE 2.11 Préparation et conditionnement		1	1		1			1	2	0	0	20	20
		1	1		1			1	2		0	20	20
UE 2.12 Activités complémentaires officinale		2			2	2		4	4	0	36	0	36
	EP2.12.1 Bases de phytothérapie / aroma / homéo	1			1	1		2	2		20		20
	EP2.12.2 Dispositifs médicaux et matériovigilance	1			1	1		2	2		16		16
UE 2.13 Pratique officinale		1	1	1	1		1	2	4	0	40	0	40
		1	1	1	1		1	2	4		40		40
UE 2.14 Formation à la vaccination		1	1	1	1		1		0	4	0	3	7
		1	1	1	1		1		0	4	0	3	7
UE 2.15 Qualité		2	2	2	2		2	2	2	12	4	0	16
	2.15.1 La démarche Qualité	1	1	1	1		1	1	1	6	2		8
	2.15.2 Transition écologique RSE	1	1	1	1		1	1	1	6	2		8
UE 2.16 Numérique en santé		1	1	1	1	1	1	2	2	0	28	0	28
		1	1	1	1	1	1	2	2		28		28
UE 2.18 Recherche et projet professionnel		1	1	1	1	1	1	2	4	0	35	0	35
	EP 2.18.1 Projet tutoré	1	1	1	1	1	1	2	4		35		35
	EP 2.18.2 Stage de découverte en entreprise (35h)	1	1	1	1	1	1						
UE 2.19 Apprentissage fiches d'activités professionnelles		1	1	1	1	1	1	2	14	0	24	0	24
		1	1	1	1	1	1	2	14		24		24
UE-2.20 Apprentissage : compétences pratiques à l'officine													
AFGSU 2		1					1		0				
Formation extérieure dispensée par un organisme de formation session de 3 jours (21h)		1					1		0				

- RNCP41851BC01 : Gérer la demande de produit pharmaceutique et accompagner la personne dans sa prise en charge
- RNCP41851BC02 - Traiter les informations liées aux activités professionnelles au sein d'une équipe pluriprofessionnelle
- RNCP41851BC03 - Agir en matière de prévention
- RNCP41851BC04 - Gérer des flux des pharmaceutiques
- RNCP41851BC05 - Se positionner vis à vis d'un champ professionnel
- RNCP41851BC06 - Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle

		Régime général		Régime spécial d'études	
		session 1	session 2	session 1	session 2
UE 2.1 Communication					
		100% CC	ET oral 15 minutes	ET oral 15 minutes	ET oral 15 minutes
UE 2.2 Gastro-entérologie					
		30 % CC 70 % ET (écrit 30 min)	100% ET (écrit 30 min)	100% ET (écrit 30 min)	100% ET (écrit 30 min)
UE 2.3 ORL et pneumologie					
		30 % CC 70 % ET (écrit 30 min)	100% ET (écrit 30 min)	100% ET (écrit 30 min)	100% ET (écrit 30 min)
UE 2.4 Maladies du SNC					
		30 % CC 70 %, ET (écrit 45 min)	100% ET (écrit 45 min)	100% ET (écrit 45 min)	100% ET (écrit 45 min)
UE 2.5 Addictologie et toxicologie					
		30 % CC 70 % ET (écrit 30 min)	100% ET (écrit 30 min)	100% ET (écrit 30 min)	100% ET (écrit 30 min)
UE 2.6 Dermatologie/allergologie/ophtalmologie					
		30 % CC 70 % ET (écrit 30 min)	100% ET (écrit 30 min)	100% ET (écrit 30 min)	100% ET (écrit 30 min)
UE 2.7 Infectiologie clinique					
		30 % CC 70 %, ET (écrit 45 min)	100% ET (écrit 45 min)	100% ET (écrit 45 min)	100% ET (écrit 45 min)
UE 2.8 Maladies autoimmunes / greffes /allergologie					
		30 % CC 70 % ET (écrit 45 min)	100% ET (écrit 45 min)	100% ET (écrit 45 min)	100% ET (écrit 45 min)
UE 2.9 Cancérologie					
		30 % CC 70 % ET (écrit 45 min)	100% ET (écrit 45 min)	100% ET (écrit 45 min)	100% ET (écrit 45 min)
UE 2.10 Prise en charge patients particuliers					
		30 % CC 70 % ET (écrit 30 min)	100% ET (écrit 30 min)	100% ET (écrit 30 min)	100% ET (écrit 30 min)
UE 2.11 Préparation et conditionnement					
		100% CC	Exam pratique 1h	Exam pratique 1h	Exam pratique 1h
UE 2.12 Activités complémentaires officinale					
	EP2.12.1 Bases de phytothérapie / aroma / homéo	100% CC	ET écrit 30 min	ET écrit 30 min	ET écrit 30 min
	EP2.12.2 Dispositifs médicaux et matériovigilance	100% CC	ET écrit 30 min	ET écrit 30 min	ET écrit 30 min
UE 2.13 Pratique officinale					
		100% CC	ET O 30 min	ET O 30 min	ET O 30 min
UE 2.14 Formation à la vaccination					
		Validé / Non validé Théorie & pratique	Validé / Non validé Théorie & pratique	Validé / Non validé Théorie & pratique	Validé / Non validé Théorie & pratique
UE 2.15 Qualité					
	2.15.1 La démarche Qualité	100% CC	ET 15 min écrit	ET 15 min écrit	ET 15 min écrit
	2.15.2 La RSE des organisations	100% CC	ET 15 min écrit	ET 15 min écrit	ET 15 min écrit
UE 2.16 Numérique en santé					
		QP	QP	QP	QP
UE 2.17 Vie et évolution professionnelle					
		100% CC	ET oral 30 min	ET écrit et oral 30 min	ET écrit et oral 30 min
UE 2.18 Recherche et projet professionnel					
	EP 2.18.1 Projet tutoré	100% CC	ET oral 30 min	ET écrit et oral 30 min	ET écrit et oral 30 min
	EP 2.18.2 Stage de découverte en entreprise (35h)	QP	QP	QP	QP
UE 2.19 Apprentissage fiches d'activités professionnelles					
		100% CC	ET oral 15 min	ET oral 15 min	ET oral 15 min
UE 2.20 compétences pratiques à l'officine					
		Validé / Non validé	Validé / Non validé	Validé / Non validé	Validé / Non validé
AFGSU 2					
Formation extérieure dispensée par un organisme de formation session de 3 jours (21h)		Validé / Non validé	Validé / Non validé	Validé / Non validé	Validé / Non validé

2 ^{ème} année			Semestre	Volume horaire			E.C.T.S	Nature Examen Examen Théoriques Session 1 et 2		Coefficients			Nature Examen Examen Pratiques Session 1 et 2	
Unité d'enseignement		Eléments Pédagogiques	S3 ou S4	CM	ED	TP		Session 1	Session 2	Total UE	Théorie	Pratique	1ère session	2ème session
DFGSP.2.1	Biodiversité	Règne animal	Semestre 3	10	1,5	1,5	4	Ecrit 45 min 85 % CC 15 %	Ecrit 100 % 30 min	3,5	1	/	/	/
		Procaryotes		9	1,5	/		Ecrit 100 % 45 min	Ecrit 100 % 30 min		1	/	/	/
		Règnes végétal et fongique		8	/	7		CC 100 %	Ecrit 100 % 30 min		1,5	/	CC 100 %	Ecrit 30 min Oral 15 min
DFGSP.2.2	Sciences biologiques (I)	Génétique Moléculaire et Biologie Cellulaire		19	6	21	5	Ecrit 100 % 1h	Ecrit 100 % 45 min	4	3	1	CC 100 %	Ecrit 30 min Oral 15 min
DFGSP.2.3	Sciences biologiques (II)	Biochimie		30	6	24	5	Ecrit 100 % 2h	Ecrit 100 % 2h	5	3,5	1,5	CC 100 %	Ecrit 1h (30 min/TP)
DFGSP.2.4	Sciences analytiques (I)	Chimie analytique		12	3	16	5	Ecrit 100 % 1h	Ecrit 100 % 1h	4,5	2	1	CC 100 %	Ecrit 30 min Oral 15 min
		Biophysique		10	7,5	1,5		Ecrit 100 % 40 min	Ecrit 100 % 30 min		1,5	/	/	/
DFGSP.2.5	Sciences pharmacologiques	Sciences pharmacologiques		16	26	3	5	Ecrit 70% 1h30 CC 30 %	Oral 100 % 20 min ET 100% Tablettes	5	5	/	/	/
DFGSP.2.6	Sciences du médicament	Formulation et fabrication		18	3	8	3	Ecrit 100 % 1h	Ecrit 100 % 1h	2,5	2	0,5	CR 30% ET 70 % 30 min	Ecrit 30 min Oral 15 min
	U.E librement choisie	UE librement choisie – Semestre 3		26	/	/	2	Ecrit 100 % 1h	Ecrit 1h ou Oral 15min	2	2	/	/	/
DFGSP.2.7	Voie d'accès aux substances actives médicamenteuses	Synthèse organique	Semestre 4	9	13	12	7	Ecrit 70 % 45 min CC 30 %	Ecrit 70 % 35 min CC 30 %	5,5	2	0,5	CC 100 %	Ecrit 30 min Oral 15 min
		Pharmacognosie		7	/	12		Ecrit 100 % 30 min	Ecrit 100 % 20 min		1	0,5	CC 30 % ET 70 %	Ecrit 30 min Oral 15 min
		Biochimie et Bio-ingénierie végétale		9	/	9		Ecrit 100 % 45 min	Ecrit 100 % 35 min		1	0,5	CC 100 %	Oral 15 min
DFGSP.2.8	Sciences du médicament	Formulation et fabrication		18	4,5	12	4	Ecrit 100 % 1h	Ecrit 100 % 1h	2,5	2	0,5	CC 30 % ET 70 %	Ecrit 30 min Oral 15 min
DFGSP.2.9	Langue Vivante	Anglais		/	16,5	/	2	Ecrit 50 % 1h CC 50%	Ecrit 50 % 45 min CC 50 %	2	2	/	/	/
DFGSP.2.10	Sciences biologiques (III)	Hématologie		17	3	/	5	Ecrit 100 % 1h	Ecrit 100 % 40 min	4	2	/	/	/
		Immunologie		17	4	/		Ecrit 100 % 1h	Ecrit 100 % 40 min		2	/	/	/
DFGSP.2.11	Sciences analytiques (II)	Chimie analytique		17	3	16	4	Ecrit 100 % 1h30	Ecrit 100 % 1h30	3	2	1	CC 100 %	Ecrit 30 min Oral 15 min
DFGSP.2.12	Sciences biologiques (IV)	Infectiologie générale		31,5	3,5	20	6	Ecrit 75 % 1h30 CC 25%	Ecrit 100 % 1h30	4,5	3,5	1	CC 2/3 ET 1/3	Ecrit 30 min Oral 15 min
	U.E librement choisie	UE librement choisie – Semestre 4		26	/	/	2	Ecrit 100 % 1h	Ecrit 1h ou Oral 15min	2	2	/	/	/
/	TP Gestes de Base		S3	3	/	11,5	/	Validation par 2 sessions (septembre et juin)						
/	UE Numérique en Santé		S3	1	11 FOAD	4	1	Validation						
/	POP		S4	/	7	/	/							

3^{ème} année d'études pharmaceutiques - Année 2026-2027

3 ^{ème} année			Semestre	Volume horaire			E.C.T.s	Nature examens théoriques session 1 et 2		Coefficients			Nature examens pratiques session 1 et 2	
Unité d'enseignement			S5 ou S6	CM	ED	TP		Session 1	Session 2	Total UE	Théorie	Pratique	1ère session	2ème session
DFGSP 3.1	Organisation, Gestion et Communication	Organisation, gestion / Communication et techniques d'animation d'équipe	Semestre 5	22	6,5	/	3	Ecrit 100 % 1h	Ecrit 100 % 1h	2	2	/	/	/
DFGSP 3.2	Pathologie, Sciences Biologiques et Thérapeutiques I	Sang et système immunitaire		30	8,5	20	7	Ecrit 100 % 1h30 Sang ET 45' 100% Immuno. ET 45' 80% & CC 20%	Ecrit 100 % 1h30	5	4	1	CC 100 %	Ecrit 30 min Oral 15 min
DFGSP 3.3	Pathologie, Sciences Biologiques et Thérapeutiques II	Infectiologie Clinique		53,5	10,5	41	10	Ecrit 2/3 2h CC 1/3	Ecrit 2/3 2h CC 1/3	7	5	2	CC bactério 33 % ET bactério 67 % CC parasito 25 % ET parasito 75 %	Ecrit 30 min Oral 15 min
DFGSP 3.4	Physiologie	Physiologie		32	3	7	4	Ecrit 90% 1h30 CC 10%	Ecrit 100 % 1h30	5	4	1	CC 50 % ET 50 % (30 min)	Ecrit 30 min Oral 15 min
DFGSP 3.5	Biopharmacie	Biopharmacie		13,5	6	6	3	Ecrit 100 % 1h	Ecrit 100 % 1h	2,5	2	0,5	CC 100 % CC (CR TP) 30% ET (30') 70%	Ecrit 30 min Oral 15 min
/	Transition Ecologique	Transition Ecologique (TEDS)		5	5 FOAD	/	1	Evaluation asynchrone sur Célène avant et après chaque CM						
	UE Librement choisie	UE Librement choisie S5		26	/	/	2	Ecrit 100 % 1h	Ecrit 1h Oral 15 min	2	2	/	/	/
DFGSP 3.6	Pathologie, Sciences Biologiques et Thérapeutiques III	Endocrinologie	Semestre 6	32	5,5	6	5	Ecrit 80 % 1h30 CC 20%	Ecrit 100% 1h30	5	4	1	CC 30 % ET 70 % 30 min	Ecrit 30 min Oral 15 min
DFGSP 3.7	Pathologie, Sciences Biologiques et Thérapeutiques IV	Affections du système Cardiovasculaire		43	24	21	9	Ecrit 85 % 1h30 CC 15 %	Oral 100 % 20 min ET 100% Tablettes	7	6	1	CC 100 %	Oral 10 min
DFGSP 3.8	Communication, information et numérique en santé	Communication, information et numérique en santé		/	24	/	2	CC 100 %	Ecrit 100% 1h	1,5	1,5	/	/	/
DFGSP 3.9	Systèmes de santé, santé publique	Systèmes de santé et santé publique		37	/	/	4	Ecrit 100 % 1h	Ecrit 100 % 1h	3	3	/	/	/
DFGSP 3.10	Enseignements spécifiques	Pharmacognosie		9	/	/	4	Ecrit 100 % 30 min	Ecrit 100 % 30 min	3,5	1	/	/	/
		Biotechnologie		12	7,5	/		Ecrit 100 % 1h	Ecrit 100 % 1h		1,5	/	/	/
		Contrôle Qualité		3	1,5	8		Ecrit 100 % 1h	Ecrit 100 % 1h		0,5	0,5	CC 100 %	Ecrit 30 min Oral 15 min
DFGSP 3.11	Langues étrangères	Anglais		/	29,5	/	3	Ecrit 50 % 1h CC 50 %	Ecrit 50 % 1h CC 50 %	3	3	/	/	/
	UE Librement choisie	UE Librement choisie S6		26	/	/	2	Ecrit 100 % 1h	Ecrit 1h Oral 15 min	2	2	/	/	/
	Stage Coordonné	Stage Coordonné		/	/	/	1	Validation à 12 / 20		/	/	/	/	/

4ème année d'études pharmaceutiques - Année 2026-2027

4ème année				Semestre	Volume horaire			E.C.T.S	Nature examens théoriques Session 1 et 2		Coefficients			Nature examens pratiques Session 1 et 2	
Unité d'enseignement			S7 ou S8	CM	ED	TP	Session 1		Session 2	Total	Théorie	Pratique	1ère session	2ème session	
Tronc commun	DFASP 4.1	Physiopathologie et traitements des pathologies ORL et broncho-pulmonaires	Physiopathologie et traitements des pathologies ORL et broncho-pulmonaires	Semestre 7	31	6	8	6	Ecrit 85 % 1h CC 15 % ET 1h30 85% CC 15%	Ecrit 100 % 1h Ecrit 100 % 1h30	4	3,5	0,5	CC 100 %	Ecrit 30 min Oral 15 min
	DFASP 4.2	Douleur et maladies du SNC	Douleur et maladies du SNC		34,5	9,5	19	9	Ecrit 80 % 1h30 CC 20 %	Oral 100 % 20 min	6	5	1	CC 100 %	Oral 15 min
	DFASP 4.3	Pharmacie Clinique et Épidémiologie	Pharmacie Clinique et Épidémiologie		15	9	/	5	Ecrit 100 % 1h30	Ecrit 100 % 1h30	2,5	2,5	/	/	
	DFASP 4.4	Santé Publique, Règlementation, Déontologie	Santé Publique, Règlementation, Déontologie		30	/	/	5	Ecrit 100 % 2h	Ecrit 100 % 2h	3	3	/	/	
	DFASP 4.5	Langues étrangères	Langue étrangère		/	13,5	/	1	Ecrit 50 % 1h CC 50 %	Ecrit 50 % 1h CC 50 %	1	1	/	/	
	DFASP 4.6	Médicaments du système immunitaire et biothérapies	Médicaments du système immunitaire et biothérapies		16	4,5	/	1	Ecrit 100 % 1h	Ecrit 100 % 1h					
	DFASP 4.7	UE Librement choisie	UE Librement choisie (S7)		26	/	/	2	Ecrit 100 % 1h	Ecrit 1h Oral 15 min	2	2	/	/	
		Stage Coordonné	Stage Coordonné		/	/	/	1	Validation à 12 / 20						
	DFASP 4.8	Gastro-Entero-Hépatologie	Gastro-Entero-Hépatologie	Semestre 8	30	3	4	5	Ecrit 100 % 1h30	Ecrit 100 % 1h30	4	3,5	0,5	CC 25% ET 75 % 30 min	Ecrit 30 min Oral 15 min
	DFASP 4.9	Traitement des cancers et hémopathies	Traitement des cancers et hémopathies		35	6	/	5	Ecrit 100 % 1h30	Ecrit 100 % 1h30	4	4	/	/	
	DFASP 4.11	Education thérapeutique et conduite d'un entretien pharmaceutique	Education thérapeutique		12	8	/	2	Ecrit 50 % 1h CC 50%	Ecrit 100 % 1h	2	2	/	/	
	DFASP 4.12	Toxicologie Clinique	Toxicologie Clinique		19	4	4	3	Ecrit 100 % 1h	Ecrit 100 % 1h	2,5	2,2	0,3	CC 100 %	Oral 20 min
	Certificat de synthèse			S8	/	9	/	/	Oral 100 % 20 min		Validation			/	
C2I Niveau2 « Métiers de la Santé » - <i>Parcours Formation</i>			/	/	/	/	/	Validation en ligne par 6 QCM tout au long de l'année					/		

4ème année			Semestre	Volume horaire			E.C.T.S	Nature examens théoriques Session 1 et 2		Coefficients			Nature examens pratiques Session 1 et 2	
Unité d'enseignement			S7 ou S8	CM	ED	TP		Session 1	Session 2	Total	Théorie	Pratique	1ère session	2ème session
Filière Officine	DFASP 4.15	Dispensation des Médicaments et autres produits de santé	S8	21	39	/	6	Ecrit 100 % 2h	Ecrit 100 % 2h	3	3	/	/	
	DFASP 4.16	Législation pharmaceutique et droit social	S8	30	/	/	3	Ecrit 100 % 1h30	Ecrit 100 % 1h30	1,5	1,5	/	/	
	DFASP 4.17	Activités spécialisées à l'Officine	S8	26	4	/	3	Ecrit 100 % 2h	Ecrit 100 % 2h	1,5	1,5	/	/	
	DFASP 4.18	UE Librement choisie de Filière	S8	26	/	/	3	Ecrit 100 % 1h	Ecrit 1h Oral 15 min	2,5	2,5	/	/	
Filière Industrie	DFASP 4.20	Statistiques appliquées à des problématiques industrielles	S8	/	25	/	3	CC 100%	Ecrit 100 % 1h	2	2	/	/	
	DFASP 4.21	Recherche, développement et enregistrement des produits de santé - Démarche qualité	S8	31	10	27	6	Ecrit 100 % 1h30	Ecrit 100 % 1h30	7	5	2	CC 100 %	Ecrit 30 min Oral 15 min
	DFASP 4.22	Gestion	S8	18	/	/	2	Ecrit 100 % 1h	Ecrit 100 % 1h	2	2	/	/	
	DFASP 4.23	Gestion des ressources humaines, animation d'équipe et formation	S8	9	/	/	1	Ecrit 100 % 45 min	Ecrit 100 % 45 min	1	1	/	/	
	DFASP 4.24	UE Librement choisie de Filière	S8	26	/	/	3	Ecrit 100 % 1h	Ecrit 1h Oral 15 min	2,5	2,5	/	/	
Filière Internat	DFASP 4.30	Exercices d'Application	S8	/	50 20 h TD + 30 h kholles	/	5	Ecrit 100 % 2h	Ecrit 100 % 2h	2	2	/	/	
	DFASP 4.31	Dossiers Cliniques et Biologiques	S8	/	60 20 h TD + 40 h kholles	/	6	Ecrit 100 % Dossiers 75 % QCM 25 % 3h + 1h	Ecrit 100 % Dossiers 75 % QCM 25 % 3h + 1h	4	4	/	/	
	DFASP 4.32	Travail personnel	S8	/	40	/	4	/	/	/	/	/	/	
	DFASP 4.33	UE choisie dans une autre orientation professionnelle : OFF ou IND (Recommandation : UE 4.15 Dispensation des Médicaments et autres produits de santé - Filière Officine)												

■ MAQUETTES ET MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES (MCC)

RAPPEL :

- Toute maquette d'enseignement doit dans ses MCC prévoir obligatoirement un Régime Spécial d'Etudes (RSE)
- Les types de contrôle et d'épreuves autorisés sont à titre d'exemple:
 - Contrôle Continu (CC) et Examen Terminal (ET)
 - Ecrit
 - Oral
 - Ecrit et Oral
 - Quitus de présence

En revanche, il n'est pas possible de prévoir CC ou ET dans les MCC.

- Les mémoires, rapports de stage et projet tuteuré se déroulent en session unique.

Présentation de la maquette d'enseignement : diplôme d'État infirmier

Descriptif des Modules, des modalités pédagogiques (CM, TD, TP, projet, stages, etc.), et indication des ECTS

LICENCE 1^{ère} année = 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre

A préciser pour chaque élément pédagogique

SEMESTRE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM VHT Volume Horaire Etudiant	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant
Semestre 1 (S1)		30						
Domaine A								
	4	4		UE A1 Fondamentaux des SI et Raisonnement clinique	20	50		70
	2	2		UE A2 Législation Déontologie éthique	15	20		35
Domaine B								
	6	6		UE B1 Sc. Biomédicales	84	21		105
	2	2		UE B2 SHS	30	5		35
	3	3		UE B3 Pratiques et interventions infirmières	31	21		52
Domaine D								
	2	2		UE D1 Savoir être, communication pro et leadership	6	29		35
	1	1		UE D4 Numérique en santé	/	18		18
Domaine E								
	3	3		UE E1 Recherche, analyse critique et données Prob.	14	29		43
	1	1		UE E2 Langue vivante	/	18		18
	/	/		UE E3 Méthodes de travail et aide à la réussite	/	9		9
Total enseignement		24			200	220		420
Total stage		6				210		

Semestre 2 (S2)		30						
Domaine A								
	3	3		UE A1 Fondamentaux des SI et Raisonnement clinique	5	47		52
	2	2		UE A2 Législation Déontologie éthique	10	25		35
Domaine B								
	5	5		UE B1 Sc. Biomédicales	70	17		87
	2	2		UE B2 SHS	30	5		35
	5	5		UE B3 Pratiques et interventions infirmières (dont AFGSU)	35	52		87
Domaine C								
	2	2		UE C1 Santé Pub, Promotion santé, prévention, ETP	20	15		35
Domaine D								
	1	1		UE D1 Savoir être, communication pro et leadership	9	9		18
	1	1		UE D4 Numérique en santé	/	18		18
Domaine E								
	1	1		UE E1 Recherche, analyse critique et données Prob.	11	15		26
	1	1		UE E2 Langue vivante	/	18		18
	1	1		UE E3 Méthodes de travail et aide à la réussite	/	9		9

Total enseignement		24			190	230		420
Total heures stage		6				210		
Total année (S1+S2)		60				420 (stage)		840 (théorie)

Modalité de contrôle des connaissances L1 :

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal/Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral - QP : quitus présence
- MSS : Mise en situation Simulée - PAE : Participation Active de l'Etudiant

MODULES Détailier éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
Semestre 1	30										
Domaine A											
UE A1 Fondamentaux des SI et Raisonnement clinique	4	ET	Ecrit (4h)	4	ET	Ecrit (4h)	4	Ecrit (4h)	4	Ecrit (4h)	4
UE A2 Législation Déontologie éthique	2	ET	Ecrit (1h)	2	ET	Ecrit (1h)	2	Ecrit (1h)	2	Ecrit (1h)	2
Domaine B											
UE B1 Sc. Biomédicales	6	CC	Ecrit	6	ET	Ecrit (2h)	6	Ecrit (2h)	6	Ecrit (2h)	6
UE B2 SHS	2	ET	Ecrit (2h)	2	ET	Ecrit (2h)	2	Ecrit (2h)	2	Ecrit (2h)	2
UE B3 Pratiques et interventions infirmières	3	CC	Ecrit + MSS	3	ET	Ecrit (2h) + MSS	3	Ecrit (2h) + MSS	3	Ecrit (2h) + MSS	3
UE B4 Démarche qualité et GDR	/			/			/		/		/
Domaine C											
UE C1 Santé Pub, Promotion santé, prévention, ETP	/			/			/		/		/
UE C2 Santé Enviro., transition Eco.	/			/			/		/		/
Domaine D											
UE D1 Savoir être, communication pro et leadership	2	ET	Oral	2	ET	Oral	2	Oral	2	Oral	2
UE D2 Coordo activités de soins et gestion d'une struct.	/			/			/		/		/
UE D3 formation et dvlpt compétences APP	/			/			/		/		/
UE D4 Numérique en santé	1	ET	PAE	1	ET	PAE	1	PAE	1	PAE	1
Domaine E											
UE E1 Recherche, analyse critique et données Prob.	3	ET	Ecrit (4h)	3	ET	Ecrit (4h)	3	Ecrit (4h)	3	Ecrit (4h)	3
UE E2 Langue vivante	1	ET	PAE	1	ET	PAE	1	PAE	1	PAE	1
UE E3 Méthodes de travail et aide à la réussite	/			/			/		/		/
Stage	6										
Semestre 2	30										
Domaine A											
UE A1 Fondamentaux des SI et Raisonnement clinique	3	ET	Ecrit (45 min)	3	ET	Ecrit (45 min)	3	Ecrit (45 min)	3	Ecrit (45 min)	3
UE A2 Législation Déontologie éthique	2	ET	Oral	2	ET	Oral	2	Oral	2	Oral	2
Domaine B											
UE B1 Sc. Biomédicales	5	CC	Ecrit	5	ET	Ecrit (2h)	5	Ecrit (2h)	5	Ecrit (2h)	5
UE B2 SHS	2	ET	Ecrit (2h)	2	ET	Ecrit (2h)	2	Ecrit (2h)	2	Ecrit (2h)	2
UE B3 Pratiques et interventions infirmières	5	CC	Ecrit	5	ET	Ecrit (2h)	5	Ecrit (2h)	5	Ecrit (2h)	5
UE B4 Démarche qualité et GDR	/			/			/		/		/

Domaine C											
UE C1 Santé Pub, Promotion santé, prévention, ETP	2	CC + ET	Ecrit (2x30 min) + Ecrit (1h)	2	ET	Ecrit (1h)	2	Ecrit (1h)	2	Ecrit (1h)	2
UE C2 Santé Enviro., transition Eco.	/			/			/		/		/
Domaine D											
UE D1 Savoir être, communication pro et leadership	1	ET	Oral	1	ET	Oral	1	Oral	1	Oral	1
UE D2 Coordo activités de soins et gestion d'une struct.	/			/			/		/		/
UE D3 formation et dvlpt compétences APP	/			/			/		/		/
UE D4 Numérique en santé	1	ET	PAE	1	ET	PAE	1	PAE	1	PAE	1
Domaine E											
UE E1 Recherche, analyse critique et données Prob.	1	ET	Ecrit (6h)	1	ET	Ecrit (6h)	1	Ecrit (6h)	1	Ecrit (6h)	1
UE E2 Langue vivante	1	ET	PAE	1	ET	PAE	1	PAE	1	PAE	1
UE E3 Méthodes de travail et aide à la réussite	1	CC	PAE	1	ET	Oral	1	PAE	1	Oral	1
Stage	6										

Présentation de la maquette d'enseignement :

Descriptif des Modules, des modalités pédagogiques (CM, TD, TP, projet, stages, etc.), et indication des ECTS

LICENCE 2 ^{ème} année= 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre A préciser pour chaque élément pédagogique								
SEMESTRE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM VHT Volume Horaire Etudiant	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant
Semestre 3 (S3)		30						
Domaine A								
	2	2		UE A1 Fondamentaux des SI et Raisonnement clinique				25
Domaine B								
	2	2		UE B1 Sc. Biomédicales				25
	2	2		UE B2 SHS (Consolidation)				25
	2	2		UE B3 Pratiques et interventions infirmières				25
	2	2		UE B3 Pratiques et interventions infirmières (Consolidation)				25
Domaine C								
	3	3		UE C1 Santé Pub, Promotion santé, prévention, ETP (SSES)				37
	2	2		UE C1 Santé Pub, Promotion santé, prévention, ETP (Consolidation)				25
Domaine E								
	1	1		UE E1 Recherche, analyse critique et données Prob.				12
	1	1		UE E2 Langue vivante				6
				UE E3 Méthodes de travail et aide à la réussite				6
Total enseignement		17						210
Total stage		13				455		
Semestre 4 (S4)		30						
Domaine B								
	2	2		UE B1 Sc. Biomédicales				25
	2	2		UE B3 Pratiques et interventions infirmières				25
	1	1		UE B4 Démarche qualité et GDR				12
Domaine C								
	2	2		UE C1 Santé Pub, Promotion santé, prévention, ETP (SSES)				24
	4	4		UE C1 Santé Pub, Promotion santé, prévention, ETP (Education Thérapeutique)				50
	2	2		UE C1 Santé Pub, Promotion santé, prévention, ETP (Consolidation)				25
Domaine D								
	1	1		UE D1 Savoir être, communication pro et leadership (Consolidation)				12
Domaine E								
	1	1		UE E1 Recherche, analyse critique et données Prob.				12
	1	1		UE E2 Langue vivante				18

	1	1		UE E3 Méthodes de travail et aide à la réussite				6
Total enseignement		17						210
Total stage		13				455		
Total année (S3+S4)		60				910 (stage)		420 (théorie)

Présentation de la maquette d'enseignement

Descriptif des Modules, des modalités pédagogiques (CM, TD, TP, projet, stages, etc.), et indication des ECTS

LICENCE 3 ^{ème} année = 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre A préciser pour chaque élément pédagogique								
SEMESTRE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM VHT Volume Horaire Etudiant	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant
Semestre 5 (S5)		30						
Domaine A								
	2	2		UE A2 Législation Déontologie éthique (Consolidation)				25
Domaine B								
	3	3		UE B1 Sc. Biomédicales (Consolidation)				37
	2	2		UE B3 Pratiques et interventions infirmières (Consolidation)				25
	1	1		UE B4 Démarche qualité et GDR				12
Domaine D								
	2	2		UE D1 Savoir être, communication pro et leadership (Consolidation)				24
	1	1		UE D2 Coordo activités de soins et gestion d'une struct.				12
	1	1		UE D2 Coordo activités de soins et gestion d'une struct. (UE libre)				12
	1	1		UE D3 formation et dvlpt compétences APP				12
	1	1		UE D3 formation et dvlpt compétences APP (Consolidation)				12
Domaine E								
	2	2		UE E1 Recherche, analyse critique et données Prob.				25
	1	1		UE E2 Langue vivante (Consolidation)				12
Total enseignement		17						210
Total stage		13				455		
Semestre 6 (S6)		30						
Domaine B								
	2	2		UE B3 Pratiques et interventions infirmières (Consolidation)				20
	1	1		UE B4 Démarche qualité et GDR (Consolidation)				10

Domaine C								
	1	1		UE C2 Santé Enviro., transition Eco.				10
	3	3		UE C2 Santé Enviro., transition Eco. (TEDS)				30
	1	1		UE C2 Santé Enviro., transition Eco. (Consolidation)				10
	1	1		UE C2 Santé Enviro., transition Eco. (UE libre)				10
Domaine E								
	4	4		UE E1 Recherche, analyse critique et données Prob.				40
	1	1		UE E2 Langue vivante (UE libre)				10
	1	1		UE E3 Méthodes de travail et aide à la réussite (Consolidation)				10
Total enseignement		15						150
Total stage		15				525		
Total année (S5+S6)		60				980 (stage)		360 (théorie)
TOTAL LICENCE		180				2310 (stage)		1620 (théorie)

6ème ANNEE DES FILIERE INDUSTRIE - RECHERCHE

PROPOSITION DE MAQUETTE à *partir de 2026 / 2027*

La mise en place du diplôme d'études spécialisées (DES) vient sanctionner le 3ème cycle des études pharmaceutiques et ne se substitue pas à l'actuel diplôme d'État de docteur en pharmacie.

Le Diplôme d'Etudes Spécialisées de Pharmacie Industrie - Recherche est accessible aux étudiants titulaires du diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques (DFASP) orientation professionnelle « Industrie »

Le DES permet d'attester la validation des **compétences spécialisées** nécessaires à un exercice spécialisé de la pharmacie et permet au jeune diplômé d'être opérationnel et autonome dans le **métier** visé dès l'entrée dans la vie professionnelle.

En début de DES, l'étudiant présente son approche métier ainsi que les enseignements et les compétences à acquérir dans le cadre de cette approche. Ces compétences sont listées à l'intérieur de sept domaines (*arrêté du 31 décembre 2025 portant diverses dispositions relatives aux études pharmaceutiques*). La liste de ces domaines est mise à disposition des étudiants via Célène.

L'étudiant doit valider tous les apprentissages critiques du domaine 7 (compétences transversales). Il doit choisir également un domaine de compétences parmi les 6 autres proposées. Si l'étudiant choisit le domaine 5 (distribution médicament) ou le domaine 6 (recherche), il devra suivre la totalité des apprentissages critiques. Pour les domaines 1 à 4, il doit valider au moins une compétence critique.

Au cours de l'année de DES, l'étudiant devra renseigner son portfolio sur Célène. Il sera aidé en ce sens par son enseignant référent avec qui il devra avoir au moins deux rendez-vous au cours de l'année.

La validation de l'année de DES s'appuie sur :

- La validation de la présentation devant le jury d'entrée en DES ;
- La validation d'un portfolio de compétences par l'enseignant référent ;
- La validation de la soutenance à l'issue du DES

La validation définitive est soumise à la réussite d'enseignements et au stage de pratique professionnelle pouvant être issus d'autres formations (master, diplômes, d'ingénieur, ...) et concourant à l'acquisition de compétences listées ci-dessus.

Maquette des enseignements :

Semestres 9 et 10	CM	TD	TP	Travail personnel	Durée totale h/étudiant
Validation d'au moins une compétence critique + compétences transversales : suivi par enseignant référent					8h par étudiant
Stage					6 mois temps plein ou apprentissage
Total					

M3C et validation du DES Industrie - Recherche :

Type de contrôle : CC : contrôle continu - Type d'épreuve : O : oral

Semestres S9 et 10	Type contrôle		Coeff	Durée	
	Session 1	Session2		Session 1	Session 2
Jury d'entrée en DES	O	O	10%	5 min de présentation et 5 min de questions	5 min de présentation et 5 min de questions
Validation du Portfolio	CC	CC	70%	Suivi par enseignant référent	Suivi par enseignant référent
Soutenance à l'issue du DES	O	O	20%	15 min de présentation et 15 min de questions	15 min de présentation et 15 min de questions

1^{ère} session :

Jury d'entrée : fin août de l'année précédente

Soutenance à l'issue du DES : mi-juillet de l'année du DES

2^{ème} session :

Jury d'entrée en DES = Courant septembre de l'année du DES

Soutenance à l'issue du DES = fin août de l'année du DES

6^{ème} ANNEE DES PHARMACIE OFFICINALE

PROPOSITION DE MAQUETTE / M3C - Rentrée 2026

La mise en place du Diplôme d'Etudes Spécialisées (DES) vient sanctionner le 3^{ème} cycle court des études pharmaceutiques et ne se substitue pas à l'actuel diplôme d'État de Docteur en Pharmacie.

Le Diplôme d'Etudes Spécialisées de Pharmacie Officinale est accessible aux étudiants titulaires du diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques (DFASP) orientation professionnelle « Officine »

Le DES permet d'attester la validation des **compétences spécialisées** nécessaires à un exercice spécialisé de la pharmacie et permet au jeune diplômé d'être opérationnel et autonome dans le **métier** visé dès l'entrée dans la vie professionnelle.

La formation conduisant au diplôme est composée de **deux semestres**. Elle permet à l'étudiant d'acquérir et d'approfondir les connaissances et les **compétences afférentes à l'orientation professionnelle officine**. Elle comprend également **2 stages de pratique officinale**, d'une durée de 6 mois chacun.

Un temps de formation à l'université incluant des **enseignements théoriques et pratiques**, dirigés et en autonomie, représente entre 200 et 350 heures maximum réparties sur les deux semestres.

La validation du 3^{ème} cycle court est subordonnée à la validation de l'ensemble des enseignements (théoriques, dirigés et pratiques), des 2 stages et de la validation du portfolio.

Maquette des enseignements :

6 ^{ème} année OFFICINE		Répartition des volumes horaires		
Unité d'enseignement		CM	TD	TP
UE OFF 6.1	Accompagnement des patients atteints de maladies chroniques <i>Mathilde GABRIEL / Caroline DENEVAULT</i>	30	40	/
UE OFF 6.2	Dispensation des médicaments et autres produits de santé aux étapes clés de la vie <i>Gaëlle GLEVAREC / Pierre POUPIN</i>	30	40	/
UE OFF 6.3	Autres produits de santé, orthopédie, maintien à domicile (MAD) <i>Matthieu JUSTE</i>	22	24	/
UE OFF 6.4	Qualité et préparations à l'Officine <i>Emilie MUNNIER</i>	3	1,5	15
UE OFF 6.5	Droit pharmaceutique et économie à l'Officine <i>Cécile GUEIFFIER</i>	3	22	/
UE OFF 6.6	Promotion et prévention en santé publique <i>Philippe LANOTTE / Arnaud LANOUE</i>	/	50	/
UE OFF 6.7	Stage de pratique professionnelle en officine <i>Mathilde GABRIEL / Gaëlle GLEVAREC</i>	/	8	8

M3C et validation du DES Officiel :

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu
ET : Examen Terminal

6ème année OFFICINE		Modalités de contrôles des épreuves théoriques		Domaine de Compétences			
Unité d'enseignement		1ère session	2ème session	DC 1 Dispensation	DC 2 Accom-pagnement	DC 3 Exploiter	DC 4 Déployer
UE OFF 6.1	Accompagnement des patients atteints de maladies chroniques <i>Mathilde GABRIEL / Caroline DENEVAULT</i>	CC 100%	ET 100% 1h	X	X		X
UE OFF 6.2	Dispensation des médicaments et autres produits de santé aux étapes clés de la vie <i>Gaëlle GLEVAREC / Pierre POUPIN</i>	CC 100%	ET 100% 1h	X	X		X
UE OFF 6.3	Autres produits de santé, orthopédie, maintien à domicile (MAD) <i>Matthieu JUSTE</i>	CC 100%	ET 100% 1h	X	X		
UE OFF 6.4	Qualité et préparations à l'Officine <i>Emilie MUNNIER</i>	CC 100%	ET 100% 1h	X		X	
UE OFF 6.5	Droit pharmaceutique et économie à l'Officine <i>Cécile GUEIFFIER</i>	CC 100%	ET 100% 1h	X		X	
UE OFF 6.6	Promotion et prévention en santé publique <i>Philippe LANOTTE / Arnaud LANOUE</i>	CC 100%	ET 100% 1h	X	X		X
UE OFF 6.7	Stage de pratique professionnelle en officine <i>Mathilde GABRIEL / Gaëlle GLEVAREC</i>	CC 100%	ET 100% 1h	X	X	X	X

BCC 1 : Dispenser des médicaments et autres produits de santé

BCC 2 : Accompagner le patient dans son parcours de soins

BCC 3 : Exploiter et gérer une officine

BCC 4 : Déployer des actions de prévention et de santé publique

A l'issue du DES de Pharmacie Officinale, l'étudiant doit avoir validé le niveau « avancé » de chacun des 4 domaines de compétences. Les domaines ne se compensent pas et sont validés avec une note $\geq 10/20$.

La validation des stages est effective avec une note $\geq 12/20$ et s'articule autour de la validation des Examens Pharmaceutiques Objectifs Structurés (EPOS / Mises en situation professionnelles) et la validation des compétences par le maître de stage et l'équipe enseignante.



Direction de la Formation
Service des Etudes et des Formations

Note de cadrage période de césure Diplômes de 1^{er} et 2^{ème} cycle

Préambule

La présente note de cadrage a pour objet de définir la mise en œuvre de la césure conformément aux articles D. 611-13 et suivants du code de l'éducation.

Textes de référence

- ✓ Décret n° 2018-372 du 18 mai 2018 relatif à la suspension temporaire des études dans les établissements publics dispensant des formations initiales d'enseignement supérieur.
- ✓ Décret n° 2021-1154 du 03 septembre 2021 modifiant les modalités de réalisation en période de césure et permettant l'aménagement des modalités de réalisation du module pédagogique minimal de formation en établissement
- ✓ Circulaire n° 2019-030 du 10 avril 2019 relative à la mise en œuvre de la suspension temporaire des études dite période de césure dans les établissements publics.

Cadre général de la période de césure (art. D. 611-14 et D. 611-15)

La période dite « de césure » permet à un étudiant de suspendre temporairement la formation d'enseignement supérieur dans laquelle il est inscrit dans le but d'acquérir **une expérience personnelle ou professionnelle**, soit de façon autonome, soit encadré au sein d'un organisme d'accueil en France ou à l'étranger.

Elle intervient à l'initiative de l'étudiant et ne peut être rendue obligatoire dans le cursus dans lequel l'étudiant est engagé.

La période de césure ne se substitue pas aux modalités d'acquisition de certaines compétences prévues dans le cadre de sa formation telles que le projet de fin d'études, les stages en milieu professionnel ou l'enseignement en langue étrangère.

Elle devra se dérouler selon des périodes indivisibles équivalant à au moins un semestre universitaire et débutant obligatoirement en même temps que ce semestre universitaire. Elle ne pourra excéder deux semestres.

Chaque cycle d'études ouvre droit à une seule période de césure.

Lorsque l'étudiant souhaite interrompre la période de césure avant le terme prévu, sa réintégration ne peut intervenir que sur accord du président de l'université de Tours.

L'étudiant ne peut pas se présenter aux examens de l'année pour laquelle il a obtenu une césure (ex : si césure en 3^{ème} année d'école ingénieur, pour suivre une L3 anglais, les examens seront possibles uniquement pour la L3 d'anglais).

Les formes de césures possibles (art. D.611-16)

La période de césure a pour objectif de :

- ✓ Permettre à tout étudiant de l'Université de Tours d'acquérir une expérience en milieu professionnel en France ou à l'étranger sous la forme :
 - d'un contrat de travail ;
 - d'une expérience non rémunérée au titre de bénévole ;
 - de stage(s) d'une durée inférieure ou égale à six mois.Il doit permettre à l'étudiant d'acquérir des compétences en lien avec son parcours pédagogique. Pour chaque stage, une convention-type spécifique sera obligatoirement établie selon les modalités prévues par l'université.
- ✓ Suivre une formation dans un domaine différent de celui de la formation dans laquelle il est inscrit ;
- ✓ Préparer un projet de création d'activité en qualité d'étudiant entrepreneur ;
- ✓ Réaliser un projet de nature personnelle : préparation à un concours, séjour à l'étranger sauf pays déclarés en zone orange ou rouge par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères
- ✓ S'engager dans le cadre d'un service civique en France ou à l'étranger sous la forme :
 - d'un corps européen de solidarité (CES) : volontariat dans un pays européen;
 - d'un volontariat international en administration ou en entreprise : missions au service de l'état ou d'une entreprise à l'étranger
 - d'un volontariat de solidarité internationale : mission d'intérêt général dans un pays en voie de développement ;
 - d'un volontariat associatif ou de solidarité : engagement de sapeur-pompier volontaire (SPV) ou le volontariat franco- allemand ;

Dans le cas du service civique, l'université est tenue de valoriser l'ensemble des activités exercées par l'étudiant conformément aux articles D. 611-7 et suivants du code de l'éducation.

- ✓ S'engager dans un service national militaire volontaire.

Public concerné

Seuls les étudiants inscrits en formation initiale dans un diplôme national peuvent bénéficier du dispositif de la césure.

Sont exclus :

- Etudiants non-inscrits dans l'année universitaire précédente à l'université de Tours (hors étudiants ayant saisi une demande de césure dans Parcoursup et étudiants sélectionnés en M1)
- Etudiants inscrits en PASS ou en LAS
- Etudiants inscrits en licence professionnelle
- Etudiants inscrits en diplôme universitaire
- Etudiants internationaux d'échanges (mobilité entrante)
- Etudiants sélectionnés pour une mobilité d'échange international
- Apprentis

Procédure d'admission à une période de césure (Art. D. 611-15, D. 611-17 et D. 611-18)

L'université de Tours fixe le calendrier, les modalités d'organisation et la procédure applicables aux demandes de période de césure et précise les pièces que l'étudiant doit fournir pour appuyer sa demande.

La demande se fait par le biais d'un formulaire à remplir sur le site de l'université.

La plateforme Parcoursup permet à l'étudiant souhaitant débiter une césure dès son entrée dans l'enseignement supérieur de transmettre sa demande à l'université, une fois sa proposition d'inscription acceptée. L'établissement l'informerait de la procédure à suivre pour transmettre les documents nécessaires à l'étude de sa demande.

La période de césure est accordée par la présidente ou le président de l'université ou par délégation par la vice-présidente ou le vice-président en charge de la formation à la suite de l'examen de son dossier de candidature individuelle par une commission issue de la commission de la formation et de la vie universitaire (cf. point infra).

La demande, hors candidature Parcoursup, est également soumise à l'avis consultatif du ou de la responsable pédagogique de la formation concernée et du directeur ou de la directrice de la composante du diplôme.

Une copie de la décision notifiée est transmise à l'étudiant et à la scolarité de la composante concernée. L'étudiant devra prendre contact avec ce service afin de finaliser son inscription administrative avant le début de la période d'enseignement. La scolarité dont il dépend deviendra alors son interlocuteur privilégié durant toute la période de césure.

Dans le cas d'une décision favorable, l'établissement devra établir une convention dans laquelle seront spécifiées les modalités de réintégration de la formation à l'issue de sa césure, le dispositif d'accompagnement et les modalités éventuelles de validation de la période de césure.

Inscription administrative à l'université dans le cadre d'une période de césure

L'étudiant bénéficiaire d'une période de césure est inscrit à l'université au titre de l'année et/ou du semestre du diplôme pour lequel il est admis à s'inscrire.

Sont notamment exclus de ce dispositif :

- ✓ les étudiants exclus de l'université ou de tout établissement d'enseignement supérieur sur décision disciplinaire pour tout ou partie de la période pour laquelle ils demanderaient une césure ;
- ✓ les étudiants ayant épuisé leur droit à inscription universitaire pour le diplôme et pour l'année concernés ;
- ✓ les étudiants qui ne seraient pas admis à s'inscrire dans la formation pour laquelle ils demandent une césure (cas des filières sélectives) ;
- ✓ les étudiants ayant déjà bénéficié d'une période de césure dans le cadre de leur cycle d'études.

Pendant sa période de césure, l'étudiant a accès aux services de l'université (service commun de documentation, service de santé étudiante (SSE), maison de l'orientation et de l'insertion professionnelle (MOIP), service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS), etc.).

Cas particulier des étudiants boursiers

Afin de ne pas créer d'inégalité liée à l'obligation d'assiduité, de ne pas consommer des droits à bourse qui feraient défaut au retour en formation ou parce que certains étudiants en césure occupent un emploi pendant la période de césure, [le statut d'étudiant boursier est suspendu dans le cas d'une césure à l'année.](#)

Cependant, les étudiants, dont la césure consiste en une formation relevant de la compétence du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de l'espace et habilitée à recevoir des boursiers, pourront bénéficier d'un statut de boursier dans l'établissement d'accueil, y compris s'il s'agit de l'université de Tours.

Droits d'inscription universitaire et frais de scolarité (Art. D. 611-19)

L'étudiant inscrit dans le cadre d'une césure acquitte la contribution vie étudiante et de campus (CVEC), taxe obligatoire préalable à son inscription administrative.

Dans le cas d'une période de césure, si le diplôme préparé est un diplôme national, l'étudiant acquitte **les droits de scolarité réduits** dans les conditions définies annuellement par l'arrêté du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace. Une carte d'étudiant lui est alors délivrée.

Accompagnement de l'étudiant dans le cadre d'une période de césure (Art. D. 611-20)

L'étudiant inscrit à l'université dans le cadre d'une période de césure bénéficie d'un accompagnement pour la préparation et le bilan personnel coordonné par le référent césure MOIP.

En fonction de la nature du projet, une commission pédagogique évaluera les compétences acquises à l'issue de la césure pouvant donner lieu à la délivrance de crédits ECTS. Ces crédits peuvent faciliter si nécessaire la réorientation de l'étudiant vers un cursus différent de celui qu'il suivait avant sa césure.

L'étudiant pourra notamment rester en contact avec l'université durant sa période de césure via une adresse mail dédiée : moip.cesure@univ-tours.fr

Composition et fonctionnement de la commission césure :

La CFVU élit en son sein trois membres : un étudiant et deux enseignants. Sont également membres de la commission césure un représentant de la maison de l'orientation et de l'insertion professionnelle, un représentant du service des études et des formations et un représentant du service des relations internationales.

L'université réunit plusieurs fois par an la commission césure.

Le calendrier et les modalités de candidatures sont précisées sur le site de l'université : <https://www.univ-tours.fr/formations/comment-sinscrire/periode-de-cesure>